

Synthèse du rapport d'audit des programmes Gavi en République Centrafricaine

Le rapport d'audit ci-joint présente les conclusions de l'audit complémentaire à celui effectué en 2021, portant sur les soutiens financiers de Gavi et leur mise en œuvre, par le Ministère de la Santé et de la Population (MSP) de la République Centrafricaine, ainsi qu'un état de la mise en œuvre du plan d'actions correctives proposé par le MSP à l'issue de l'audit de 2021. Les travaux d'audit, menés par l'équipe d'audit des programmes de Gavi en mars 2023, ont couvert les activités du Programme Elargi de Vaccination et du Renforcement du Système de Santé au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020. Au cours de cette période, Gavi a soutenu financièrement les coûts opérationnels d'une campagne de vaccination contre la rougeole, la plateforme d'optimisation des équipements de la chaîne du froid et le programme de Renforcement du Système de Santé.

Les points saillants de la synthèse du rapport d'audit (pages 3 et 4), décrits de manière détaillée dans le corps du rapport, sont les suivants :

1. De manière générale, la gestion des soutiens Gavi a été jugée globalement **insatisfaisante**, ce qui signifie que « les contrôles internes et les procédures de gestion des risques ne sont pas établis ou ne fonctionnent pas. La majorité des problèmes relevés présente un risque élevé et pourrait compromettre de manière significative l'atteinte des objectifs du programme ».
2. La revue financière a identifié 245 279 US\$ de dépenses programmatiques non ou insuffisamment justifiées, inéligibles ou irrégulières qui font l'objet d'une demande de remboursement.
3. Dix-huit déficiences avaient été relevées lors de l'audit de 2021 dans les domaines suivants : (i) Gouvernance et organisation ; (ii) Gestion comptable et financière ; (iii) Gestion des achats et passations de marchés ; (iv) Gestion des vaccins ; (v) Suivi et évaluation. Les faibles progrès réalisés depuis 2021 maintiennent la plupart des conclusions principales déjà constatées :
 - a. Les organes clés de la gouvernance du programme sont insuffisamment définis et ne jouent pas pleinement leur rôle dans le pilotage et la coordination des activités de mise en œuvre ;
 - b. Le cadre de contrôle interne relatif à la gestion des subventions et à la mise en œuvre du programme est insuffisamment défini en l'absence de manuels des procédures de gestion et de directives opérationnelles diffusés et mis en application ;
 - c. Les organes de surveillance, à savoir l'Inspection Centrale du MSP et l'Inspection Générale des Finances ne remplissent pas pleinement leurs attributions vis-à-vis du programme et n'offrent qu'un faible niveau d'assurance ;
 - d. La capacité à mettre en œuvre les programmes à l'échelle nationale est limitée par l'absence de plan stratégique de développement des ressources humaines ;
 - e. Les pratiques comptables sont en cours d'amélioration mais demeurent non conformes aux normes internationales et induisent des insuffisances significatives en matière de gestion des avances de fonds, de traçabilité des transactions et de suivi d'exécution budgétaire ;
 - f. La gestion physique des stocks de vaccins, bien qu'ayant fait l'objet d'améliorations, présente toujours des difficultés liées au cadre opérationnel et à la sécurité des stocks.

Les constats de l'audit des programmes ont été partagés avec le Ministère de la Santé et de la Population, qui a accepté d'engager les actions nécessaires pour remédier aux défaillances et problèmes identifiés. Dans un courrier au Ministère de la Santé daté du 15 février 2024, le Secrétariat de Gavi a adressé une demande formelle de remboursement par la République Centrafricaine d'un montant de 245 279 US\$, correspondant au total des dépenses mises en question.

Le Secrétariat de Gavi continue à travailler avec le MSP pour s'assurer que les engagements pris sont mis en œuvre, et pour établir un calendrier de remboursement des dépenses mises en question susmentionnées.

Genève, avril 2024

RAPPORT D'AUDIT DES PROGRAMMES

Complément au rapport d'audit des programmes de novembre 2021

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

JUIN 2023

Sommaire

1.	Résumé exécutif	3
2.	Contexte et objectifs de la mission	5
2.1.	Contexte de la mission	5
2.2.	Objectifs et champ de l'audit	5
2.3.	Déroulement de l'audit	5
2.4.	Taux de change appliqué	6
3.	Résultats de la revue des dépenses	7
4.	Suivi du plan d'actions correctives du MSP	9
Annexes		18
Annexe 1 – Définitions des catégories qualifiant les dépenses		18
Annexe 2 – Dépenses mises en question		19
Annexe 3 – Synthèse des dépenses mises en question		54
Annexe 4 – Plan d'action correctif actualisé		55

1. Résumé exécutif

Le présent rapport complète le précédent audit exécuté en 2021, au cours duquel l'équipe d'audit n'avait pas été en mesure de se prononcer sur une portion significative de dépenses de fonds Gavi réalisées par le Ministère de la Santé et de la Population (MSP). Il présente les conclusions de la revue des dépenses effectuées par le MSP sur fonds Gavi au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020, ainsi que le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions correctives établi à l'issue du précédent audit.

Résultats de la revue des dépenses et impact sur l'opinion d'audit globale

L'équipe d'audit a procédé à la revue d'un échantillon de dépenses d'un montant de 1 181 710 dollars US (USD), réparti sur les quatre années de la période auditée 2017-2020 et représentant 25% du total des décaissements exécutés directement par le MSP au cours de cette période.

Cette revue de dépenses conduit à la mise en question d'une part significative de celles-ci pour un montant total de **245 279 USD**, soit **21% de l'échantillon audité**, qualifiées pour la plupart d'irrégulières (c'est-à-dire présentant des pièces justificatives non probantes), comme le montre le tableau récapitulatif ci-dessous. Les montants mis en question sont résumés dans le tableau ci-dessous, répartis par direction du MSP concernée :

Entité	Dépenses exécutées	Dépenses auditées	% audité	Dépenses mises en cause			Total	% mis en cause
				1. Dépenses ins. justifiées	2. Dépenses non justifiées	3. Dépenses irrégulières		
				FCFA USD	FCFA USD	FCFA USD		
DPV	1,681,296,796 <i>2,923,981</i>	283,499,411 <i>493,040</i>	17%	34,664,810 <i>60,286</i>	2,599,715 <i>4,521</i>	19,402,890 <i>33,744</i>	56,667,415 98,552	20%
DSSP	486,888,738 <i>846,759</i>	324,334,397 <i>564,057</i>	67%	7,039,365 <i>12,242</i>	10,940,500 <i>19,027</i>	61,369,037 <i>106,728</i>	79,348,902 137,997	24%
DREP	573,826,154 <i>997,954</i>	71,652,458 <i>124,612</i>	12%	- <i>-</i>	5,019,858 <i>8,730</i>	- <i>-</i>	5,019,858 8,730	7%
TOTAL	2,742,011,688 4,768,693	679,486,266 1,181,710	25%	41,704,175 72,529	18,560,073 32,278	80,771,927 140,472	141,036,175 245,279	21%

Les résultats de la revue de dépenses ne modifient pas l'opinion, globalement insatisfaisante, formulée dans le rapport d'audit de novembre 2021. L'équipe d'audit a évalué que la gestion des soutiens Gavi par le MSP pendant la période auditée était **globalement insatisfaisante**, ce qui signifie que les contrôles internes et les procédures de gestion des risques ne sont pas établis ou ne fonctionnent pas. La majorité des problèmes identifiés présente un risque élevé et pourrait compromettre de manière significative l'atteinte des objectifs du programme.

Etat de la mise en œuvre du plan d'actions correctives

Le précédent audit des programmes, réalisé en 2021, a identifié plusieurs faiblesses de contrôle interne et a formulé des recommandations, auxquelles le MSP a répondu en proposant un plan d'actions correctives. Le présent rapport fait état de l'avancement de la mise en œuvre de ce plan : plus de la moitié des actions n'ont pas encore débuté, alors que les trois quarts des délais fixés par le MSP dans le plan sont déjà dépassés. Une absence de suivi de l'exécution du plan est à déplorer, comme l'indiquent notamment les éléments suivants :

- **Gouvernance et organisation**

- Seule une réunion du CCIA s'est tenue seulement en décembre 2022, depuis l'émission du précédent rapport d'audit, et le GTCV n'a pas été mis en place ;
- Le positionnement organisationnel de la DREP vis-à-vis de la mission de coordination de la subvention RSS4 n'a pas été clarifié ni mieux formalisé ;
- L'élaboration d'un manuel des procédures adapté aux subventions bailleurs a démarré mais n'est pas finalisée ;
- La fonction de surveillance prévue au niveau de l'Inspection Centrale du MSP et de l'inspection Générale des Finances n'est pas effective
- La gestion des ressources humaines reste pénalisée par l'absence de plan stratégique de développement finalisé et entériné, prenant en compte les besoins à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;

- **Gestion comptable et financière**

- Le logiciel de comptabilité est en train d'être mis en place et les personnels formés, néanmoins les états financiers ne sont pas encore préparés conformément aux normes comptables internationales. Les conditions d'archivage des pièces comptables restent non conformes et présentent des risques quant à leur disponibilité dans le temps réglementaire, comme l'a montré la revue des dépenses ;
- Le suivi des avances de fonds aux différents niveaux de la pyramide sanitaire reste insuffisant. Une légère amélioration a été observée au niveau de la seule DPV, qui nécessite toutefois davantage d'efforts pour obtenir des résultats exploitables dans le cadre d'une revue externe ;
- L'engagement du MSP d'unifier les comptes à la suite de l'audit précédent n'a pas encore pris forme ;
- L'instance du MSP habilitée à faire le suivi centralisé de l'exécution budgétaire annuelle n'a encore été désignée ni mise en place. De même, les immobilisations acquises au bénéfice des programmes ne font toujours pas l'objet d'un suivi suffisant ;

- **Gestion des vaccins**

- Certains besoins essentiels et urgents du dépôt central n'ont pas encore été adressés, comme les procédures de gestion de la logistique, l'optimisation de l'espace de stockage sec, la sécurité incendie et la mise aux normes des installations électriques. Enfin, la maintenance préventive et curative des équipements de la

chaîne du froid ne fait toujours pas l'objet d'un contrat assurant sa continuité à l'échelle nationale ;

- **Suivi et évaluation**

- Les faiblesses de qualité des données sanitaires identifiées lors du précédent audit persistent ;
- L'alignement des différents indicateurs de performance utilisés par les différentes instances nationales (SNIS) et internationales (partenaires techniques et financiers) n'est pas encore achevé ;
- Les supervisions restent insuffisamment encadrées : des outils de collectes de données ont été conçus et sont disponibles au niveau central, mais leur déploiement à l'échelle nationale n'est pas effectif.

2. Contexte et objectifs de la mission

2.1. Contexte de la mission

Conformément aux accords de programme et à la politique de Gavi sur la transparence et la responsabilité financière, tout pays bénéficiaire des subventions Gavi est périodiquement soumis à un audit des programmes, dont l'objectif principal est d'assurer que les fonds, vaccins et fournitures associées sont utilisés conformément aux conditions convenues avec Gavi et que les ressources sont affectées de manière effective et efficace pour atteindre les objectifs du programme auquel elles se réfèrent.

C'est dans ce cadre que l'équipe d'audit des programmes Gavi a procédé à l'audit, en septembre et novembre 2021, de l'ensemble des soutiens de Gavi accordés à la République Centrafricaine au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020. À la suite de la mission, l'équipe d'audit a soumis le 8 mars 2022 un projet de rapport, auquel le Ministère de la Santé et de la Population (MSP) le 19 juillet 2022 en proposant des réponses, clarifications et un plan d'actions correctives. La version finale du rapport d'audit a été envoyée le 18 novembre 2022.

Ce rapport a souligné le fait que la revue financière effectuée par l'audit n'avait pas pu être conclue faute de transmission et traitement des pièces justificatives au cours de la mission d'audit, ne permettant pas d'établir une assurance raisonnable quant à l'utilisation adéquate des fonds mis à la disposition du MSP. Ce défaut d'assurance a conduit à la réalisation, en mars 2023, d'une mission de revue complémentaire à l'audit précédent qui a abouti à la rédaction du présent rapport. Ce rapport constitue donc un complément au rapport d'audit des programmes de Gavi en RCA publié le 18 novembre dernier et constitue, avec celui-ci, un tout indissociable.

2.2. Objectifs et champ de l'audit

La présente mission de revue complémentaire a pour objectifs spécifiques de :

- Compléter et finaliser la revue des dépenses lancée lors de l'audit précédent, relative à la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 ;
- Prendre connaissance de l'état d'avancement à mars 2023, de la mise en œuvre du plan d'actions établi par le MSP en réponse aux recommandations de l'audit précédent.

Au cours de la période auditée, des ressources totales de 27 072 652 USD ont été allouées à la République centrafricaine, dont **12 024 217 USD** de versements en espèces aux Partenaires Techniques et Financiers.

Montants en USD

Type de soutien	2017	2018	2019	2020	Total
Renforcement du Système de Santé (RSS)	6,040,817	-	2,959,183	-	9,000,000
Coûts opérationnels campagne Rougeole	-	-	1,452,456	-	1,452,456
CCEOP	-	-	1,599,955	-	1,599,955
Diagnostic Fièvre Jaune	-	-	-	28,072	28,072
Reversements / Autres	(56,265)	-	-	-	(56,265)
Sous-total espèces et équipements	5,984,552	-	6,011,594	28,072	12,024,217
Vaccins et autres intrants	1,808,631	1,544,654	7,161,141	4,073,089	15,048,435
TOTAL SOUTIENS Gavi	7,793,183	1,544,654	13,172,735	4,101,160	27,072,652

Dans le cadre de l'accord tripartite liant le pays, Gavi et UNICEF, **4 768 693 USD** de fonds en espèces ont été directement exécutés par le MSP au cours de la période auditée 2017-2020 et ont fait l'objet de la présente revue complémentaire (sur le total des 12 024 217 USD). Ces fonds ont été décaissés par UNICEF à la Direction de la Prévention par la Vaccination (DPV), à la Direction des Etudes et de la Planification (DREP) et à la Direction des Soins de Santé Primaires (DSSP), répartis de la manière suivante :

Entité	Dépenses exécutées (en USD)	%
DPV	2,923,981	61%
DSSP	846,759	18%
DREP	997,954	21%
TOTAL	4,768,693	100%

L'audit réalisé a donc porté sur l'ensemble des décaissements effectués par Gavi à la partie nationale via UNICEF, au cours de la période de 2017 à 2020, tant au niveau national que décentralisé. L'accord tripartite entre Gavi, UNICEF et le Gouvernement de la RCA, daté de juin 2017, et ses amendements en constituent un référentiel majeur de conformité, au même titre que l'accord-cadre de partenariat ainsi que les exigences en matière de gestion des subventions (GMR).

2.3. Déroulement de l'audit

L'audit a été conduit sous la responsabilité de l'équipe d'Audit des Programmes de Gavi et s'est déroulé du 20 au 31 mars 2023 à Bangui dans les locaux du MSP.

2.4. Taux de change appliqué

Les soutiens en espèces de Gavi ont été déboursés et comptabilisés en FCFA, monnaie opérationnelle de l'Etat. Pour les besoins de ce rapport d'audit, les taux de changes moyens annuels suivants, calculés sur la base des taux de changes « UN Operational Rates of Exchange » ont été appliqués :

Année	FCFA pour 1 USD
2017	582
2018	559
2019	586
2020	573
Moyenne de la période	575

3. Résultats de la revue des dépenses

En application de l'Accord-Cadre de Partenariat et de la Politique de Gavi sur la Transparence et la Responsabilité Financière, les subventions Gavi doivent être gérées dans le cadre de procédures qui répondent aux exigences de la législation nationale et aux normes internationales en matière de transparence, de responsabilité et de lutte contre la corruption. Cette section présente les résultats de la revue des dépenses exécutées par le MSP au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Dépenses mises en question

Contexte

Cette sous-section détaille les conclusions des tests substantifs effectués par l'équipe d'audit sur un échantillon de dépenses programmatiques. **Elle annule et remplace le constat 4.2.7 « Revue des dépenses non concluante » du rapport d'audit de novembre 2021.** Les dépenses testées ont été sélectionnées sur la base des formulaires FACE de liquidation soumis par a l'UNICEF sur la période de 2017 à 2020 par les directions DREP, DPV et DSSP. L'équipe d'audit a examiné l'ensemble des pièces justificatives mises à disposition par les personnels comptables et a évalué l'exécution des programmes Gavi, la conformité avec les bonnes pratiques en matière de justification des dépenses et, d'autre part, leur recevabilité et la cohérence des différentes pièces justificatives relatives à une même dépense ou activité.

Description

Les constatations d'audit relatives aux dépenses testées ont été regroupées, par Direction de mise en œuvre et par catégorie d'anomalie, comme présenté dans le tableau de synthèse en **annexes 2 et 3** du présent rapport (les définitions des catégories qualifiant les dépenses sont précisées en **annexe 1**).

L'analyse des pièces justificatives des dépenses engagées a fait ressortir plusieurs insuffisances liées notamment au déficit et/ou au caractère peu probant des documents fournis, pour un montant total de **141,036,175 FCFA** (soit 245,279 USD). Les catégories d'anomalies amenant à une mise en question des dépenses testées sont précisées ci-dessous :

- a. **Dépenses insuffisamment justifiées** : cette catégorie regroupe les dépenses pour lesquelles l'examen des documents fournis a révélé l'absence d'une ou plusieurs pièces justificatives attendues. Dans le contexte de la RCA, cette catégorie comprend aussi des dépenses pour lesquelles les pièces justificatives obtenues n'apportent aucune information pertinente sur la réalisation effective de la dépense et le bénéficiaire du paiement (il s'agit par exemple de factures sans dates, sans nom ni le contact ou même la localisation du fournisseur). Un montant total de **41,704,175 FCFA** (soit 72,529 USD) de dépenses a été considéré insuffisamment justifié par l'équipe d'audit pour la période auditée (2017-2020). Voir détails en **annexes 2 et 3**
- b. **Les dépenses non justifiées** : il s'agit des dépenses qui ne sont supportées par aucun document justificatif, et pour lesquelles aucune preuve convaincante n'a été fournie. Des dépenses non justifiées ont été identifiées pour un montant de **18,560,073 FCFA** (soit 32,278 USD). Voir détails en **annexes 2 et 3**
- c. **Les dépenses irrégulières** : dans cette catégorie, sont classées les dépenses testées pour lesquelles les pièces justificatives fournies présentaient un défaut invalidant tout ou partie du montant de la dépense. Dans cette catégorie nous avons relevé des plusieurs états de distribution d'espèces présentant des émargements douteux. Un montant total de **80,771,927 FCFA** (soit 140,472 USD) de dépenses irrégulières a été identifié par l'équipe d'audit. Voir détails en **annexes 2 et 3**

Recommandation(s)

Le MSP, en lien avec les Directions concernées, devra s'assurer que le manuel des procédures en cours d'élaboration prévoie et décrit clairement des mécanismes permettant un contrôle systématique de la qualité de justification des dépenses effectuées tant au niveau central qu'au niveau décentralisé.

Tout en poursuivant le renforcement de capacité de gestion des directions centrales et des districts sanitaires, le MSP doit prévoir des moyens de dissuasion de tout usage abusif des ressources mises à disposition de ces entités.

Risque(s) / Implication(s)	Réponses / Engagements du management
<ul style="list-style-type: none">- Risque d'usage abusif de fonds.- L'absence, l'irrégularité ou l'insuffisance de certaines pièces justificatives ne permettent pas la vérification concluante que certaines dépenses ont effectivement été réalisées dans le cadre des programmes Gavi et selon les termes de l'ACP et de ses annexes. Ces défaillances constatées peuvent conduire Gavi à demander le remboursement des montants correspondants, au titre d'usage abusif de fonds tel que défini dans l'article 20.1 de l'annexe 2 à l'ACP.	

4. Suivi du plan d'actions correctives du MSP

Cette section détaille l'état de mise en œuvre du plan d'actions correctives établi par le MSP, en réponse aux recommandations de l'audit des programmes Gavi précédent (novembre 2021).

Réf.	Recommandation de l'audit précédent	Priorité	Action définie par le MSP	Délai de mise en œuvre selon MSP	Actions exécutées ou en cours	Actions non débutées ou Résultats attendus
4.1	GOVERNANCE ET ORGANISATION					
4.1.1 Organes de gouvernance insuffisamment opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Organiser trimestriellement une réunion ordinaire du CCIA et assurer un engagement accru de ses membres à y participer ; Encadrer le rôle du CTAPEV tel que décrit dans ses attributions ; Finaliser la mise en place du GTCV et le rendre pleinement opérationnel 	Essentielle	Le pays s'engage à réaliser les réunions statutaires du CCIA	Janvier 2023	Depuis la promulgation du décret du 13 décembre 2021, une seule réunion (extraordinaire) du CCIA s'est tenue le 15 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Tenir régulièrement les réunions trimestrielles du CCIA Mettre en place le GTCV
4.1.2 Absence de référentiels de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> Le MSP doit établir et valider un manuel des procédures comptables et financières, prenant en compte les faiblesses soulignées par le présent audit, et former les gestionnaires et comptables à sa mise en œuvre adéquate 	Essentielle	Le MSP est engagé dans le processus d'élaboration d'un manuel de procédure administratif, comptable et financier. Dès qu'il sera validé, ce manuel de procédure sera partagé avec l'ensemble des partenaires.	Mars 2023	Un projet de manuel aurait été élaboré à l'issue d'un atelier en 2022 mais ce manuel n'a pas encore été validé par le Ministre	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le manuel et former les gestionnaires et comptables à son utilisation efficace
4.1.3 Inefficacité du dispositif de surveillance et d'audit interne	<ul style="list-style-type: none"> Rendre effectif la fonction de surveillance de la gestion et de l'exécution des programmes soutenus par Gavi au niveau de l'Inspection Centrale du MSP et de l'IGF, comme prévu dans les GMR, Planifier des missions spécifiques sur les activités de la vaccination Communiquer les plans aux organes de gouvernance du programme et au Secrétariat de Gavi 	Essentielle	Le pays a commencé à organiser des missions de contrôle dirigées par l'équipe de l'Inspection Centrale du Ministère. Ces missions sont rendues systématiques dans les plans de travail du RSS ainsi que dans les plans de travail des Inspecteurs centraux. Le cabinet se chargera d'impliquer en plus l'IGF pour organiser des missions conjointes.	Non précisé	Néant	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des missions conjointes avec IGF Planifier des missions spécifiques sur les activités de la vaccination Communiquer les plans aux organes de gouvernance du programme et au Secrétariat de Gavi
4.1.4 Faiblesse du plan stratégique de développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Relancer le développement et la finalisation du plan stratégiques des ressources humaine afin d'impulser une dynamique de renforcement de capacité Mettre en place les fiches de postes pour l'ensemble du personnel des directions concernées par la gestion et la mise en œuvre des subventions Gavi Proposer des mesures permettant d'endiguer ou de minimiser les départs d'agents vers les ONGs, Effectuer une révision des barèmes des émoluments (salaires, per diem, frais de missions) 	Essentielle	Une mission d'appui au renforcement du management de la DPV est en cours pour répondre aux faiblesses identifiées par l'audit organisationnel : révision de l'organigramme de la DPV avec description des profils de poste, établissement des fiches de postes, évaluation des gaps de compétences, etc.	Juin 2023	Révision de l'organigramme du Ministère en cours avec l'assistance technique de AEDES financée par Gavi. Des gestionnaires recrutés, formés et déployés dans les Districts sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les fiches de postes Proposer des mesures permettant d'endiguer ou de minimiser les départs d'agents vers les ONGs, Effectuer une révision des barèmes des émoluments (salaires, per diem, frais de missions)

Réf.	Recommandation de l'audit précédent	Priorité	Action définie par le MSP	Délai de mise en œuvre selon MSP	Actions exécutées ou en cours	Actions non débutées ou Résultats attendus
4.2	GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE					
4.2.1 Absence d'états financiers préparés selon les normes comptables internationales	<ul style="list-style-type: none"> Tenir des comptes généraux et préparer des états financiers annuels selon les normes internationales Evaluer le besoin et la faisabilité de la mise en place d'un logiciel comptable pour faciliter la saisie et le traitement des informations financières, et améliorer la sécurité des enregistrements des opérations comptables et financières Mettre en œuvre les recommandations issues des audits relatives à la gestion comptable et plus généralement à l'amélioration du cadre de contrôle interne. 	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> Ces aspects sont pris en compte dans la prochaine soumission FPP : logiciel TOMPRO identifié, aspect formation et déploiement planifié et budgétisé dans le FPP. Les plans de suivi des recommandations des audits sont élaborés et mis en œuvre. 	Décembre 2023	L'acquisition de TomPro et la formation de ses utilisateurs ont été budgétisées dans le FPP, nouvelle subvention Gavi	<ul style="list-style-type: none"> Monitorer de manière continue la mise en œuvre des plans de suivi des recommandations des audits
4.2.2 Absence d'archivage structuré et sécurisé	<ul style="list-style-type: none"> Le MSP doit mettre en place un système d'archivage et de conservation des informations et documents, au sein des directions concernées, et le documenter de manière exhaustive dans le manuel des procédures comptables et financières. 	Importante	Prise en compte dans la prochaine soumission	Juin 2023	Aucune action effectuée. Selon les Directeurs, l'acquisition et la formation à l'utilisation de TomPro facilitera l'archivage.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système d'archivage et de conservation des informations et documents.
4.2.3 Absence de suivi des avances au niveau du MSP	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une procédure de tenue de balances âgées des fonds avancés permettant d'effectuer un suivi au jour le jour du statut, de l'ancienneté et des délais d'apurement de chacune des avances Définir les délais acceptables pour la justification des dépenses et doit comprendre les mécanismes de relance et d'actions conséquentes en cas de dépassement 	Essentielle	Cet aspect sera pris en compte dans la mise en œuvre du manuel de procédures	Juin 2023	Action isolée initiée par la nouvelle gestionnaire de la DPV pour le suivi des avances, avec de grands besoins d'améliorations : les dates de mise à disposition des fonds ne sont pas indiquées pour permettre de suivre l'antériorité de l'avance non justifiée, suivi fait sur des fichiers Word séparés par campagne ne donnant pas une vue d'ensemble sur les avances totales non justifiées par chaque région ou district.	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le canevas de suivi des avances et étendre l'action à toutes les directions du MSP Définir les délais acceptables pour la justification des dépenses
4.2.4 Gestion de la trésorerie insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> Unifier les comptes pour obtenir un seul compte dédié exclusivement aux financements Gavi Effectuer des rapprochements bancaires de manière périodique Limiter les mouvements de fonds en espèces en ayant recours, notamment, aux solutions « mobile money » 	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> Le MSP a déjà amorcé le processus d'unification de comptes pour tous les projets et programmes de santé gérés par le Département. Le rapprochement bancaire se fera de manière systématique périodique Les montants qui doivent être transférés aux structures déconcentrées du MSP (et qui sont objets à des transferts en cash) 	Juin 2023	Néant	<ul style="list-style-type: none"> Unifier les comptes pour obtenir un seul compte dédié exclusivement aux financements Gavi

			dépassent souvent la capacité de paiement des agences de mobile money à l'intérieur du pays.			
4.2.5 Suivi d'exécution budgétaire insuffisant	<ul style="list-style-type: none"> Le MSP devra mettre en place des procédures de suivi budgétaire pour chaque subvention et déployer les outils nécessaires à leur exécution 	Essentielle	Le MSP est dans un processus de la mise en place d'une unité fiduciaire afin d'assurer le suivi	Mars 2023	Néant	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des procédures de suivi budgétaire par subvention.
4.2.6 Gestion insuffisante des immobilisations	<p>Le MSP, avec l'appui du PEV, doit prendre les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Répertorier au registre des immobilisations l'ensemble des actifs du programme ; Réaliser un inventaire physique des immobilisations et équipement chaque année pour pouvoir rapprocher avec le registre des immobilisations et tirer les conclusions sur les besoins éventuels ; Étiqueter avec une référence unique et le logo de Gavi tous les actifs matériels achetés sur fonds Gavi. Mettre en place des carnets de bord pour tous les matériels roulants. Souscrire une assurance tout risque et une assurance de responsabilité civile générale pour l'ensemble des biens acquis à travers le programme ou prévoir une ligne budgétaire de fonds nationaux en provision de pertes ou dégradation des actifs immobilisés au programme ; Mettre en place une cartographie de tous les matériels de la subvention et en faire effectuer la revue périodiquement par un organe indépendant à leur gestion. 	Importante	<ul style="list-style-type: none"> Répertoire des immobilisations : le service de la logistique de la DPV se chargera de mettre en place un registre des immobilisations et équipements ; Inventaire de 2022 réalisé. Ça sera une base pour les inventaires prochains ; Le coût des assurances tout risque est très élevé et n'est pas pris en compte sur cette subvention. Considération à prendre sur la prochaine subvention. Une cartographie de tous les matériels de la subvention (sera élaborée) et bénéficiera d'une revue périodique 	Décembre 2022	<p>Un registre des équipements acquis sur financement Gavi existe. Mais il n'existe pas de registre consolidé de toutes les immobilisations et équipements du Ministère.</p> <p>Un inventaire physique national de tous les biens et équipements aurait été effectué en 2022. Le rapport ne nous a pas été fourni.</p> <p>L'assurance tout risque n'est pas effective, pas même pour les engins roulants. Selon les directeurs, la principale compagnie d'assurance du pays (Allianz) est réticente à assurer tout risque un équipement en raison du contexte du pays ou le conditionne par des coûts très élevés, au-delà du budget disponible pour ce service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Etablir un registre consolidé de toutes les immobilisations et équipements du Ministère. Souscrire à une assurance tout risque et une assurance de responsabilité civile générale pour l'ensemble des biens acquis à travers le programme Mettre en place une cartographie de tous les matériels de la subvention et en faire effectuer la revue périodiquement par un organe indépendant à leur gestion.
4.2.7 Revue des dépenses non concluante	<ul style="list-style-type: none"> Le MSP, en lien avec la DREP, devra compléter le manuel des procédures et notamment la fiche d'analyse des paiements par la mise en place de mécanismes permettant un contrôle systématique de la qualité de justification des dépenses effectuées tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. 	Essentielle	Le processus d'élaboration du manuel de procédures administratif, comptable et financier du MSP est en cours. Ces aspects y seront intégrés.	Mars 2023	L'élaboration du manuel est en cours.	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et faire valider le manuel

Réf.	Recommandation de l'audit précédent	Priorité	Action définie par le MSP	Délai de mise en œuvre selon MSP	Actions exécutées ou en cours	Actions non débutées ou Résultats attendus
4.3	GESTION DES ACHATS					
4.3.1 Passations de marché non conformes aux dispositions réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les procédures conformes à la législation en vigueur relative aux marchés publics Vérifier de manière continue ou périodique le respect de ces procédures et lois à travers des contrôles documentés 	Importante	<p>Le MSP s'engage à associer les responsables de passation de marchés dudit ministère selon les textes en vigueur.</p> <p>Le MSP s'engage à réaliser des contrôles périodiques des financements octroyés avec l'appui des services de l'Inspection Centrale</p>	Juin 2023	Néant	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les procédures conformes à la législation en vigueur relative aux marchés publics Vérifier de manière continue ou périodique le respect de ces procédures et lois à travers des contrôles documentés

Réf.	Recommandation de l'audit précédent	Priorité	Action définie par le MSP	Délai de mise en œuvre selon MSP	Actions exécutées ou en cours	Actions non débutées ou Résultats attendus
4.4	GESTION DES VACCINS					
4.4.1 Cadre de gestion des vaccins insuffisant	<p>La DPV, en lien avec son service logistique, devra mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Manuel de Procédures Opératoires Normalisés (PON) pour la gestion des vaccins ; • Un document de stratégies prévues pour l'utilisation des vaccins arrivant prochainement à péremption ; • Un document stratégique sur la gestion des déchets. <p>De plus, la DPV devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une revue des fichiers SMT et corriger les incohérences notées de manière documentée ; • Réaliser les inventaires des stocks de vaccins tous les trimestres et établir la documentation des résultats et des ajustements qui s'ensuivent. <p>La DPV devra également renforcer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la GEV en le rendant systématique tous les trimestres et en procédant à des vérifications ponctuelles.</p>	Importante	<p>La DPV a mis en place des réunions régulières mensuelles pour valider les résultats d'inventaire des vaccins et l'analyse du SMT</p> <p>La DPV produira trimestriellement un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'amélioration de la GEV</p>	Jun 2023	<p>Un rapport provisoire de suivi de la GEV n'a pas été fourni à l'équipe d'audit.</p> <p>Des améliorations ont été apportées dans le remplissage du SMT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les Procédures Opératoires Normalisés (PON) pour la gestion des vaccins. • Rendre systématique le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la GEV et procéder à des vérifications ponctuelles.
4.4.2 Faiblesses de gestion physique des vaccins et autres intrants	<p>La DPV, en lien avec son service logistique, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'impact de la réponse à l'épidémie de COVID-19 sur la chaîne du froid ; • Poursuivre le renforcement des capacités de la chaîne du froid au niveau central et au niveau régional • Mettre en état de marche les alarmes de suivi des températures des chambres froides des dépôts central des vaccins et conserver les fiches de suivi des températures des chambres froides ; • Renforcer la capacité de stockage des intrants secs au niveau central ; 	Essentielle	<p>La DPV poursuit son action de renforcement de la capacité de la chaîne du froid et de la capacité de stockage des intrants secs avec l'appui de ses partenaires.</p> <p>La GEV est en cours de préparation. Les recommandations de la mission de haut niveau CovDP sur le renforcement de système logistique PEV sont en cours de mise en œuvre. Les autres aspects seront pris en compte dans le POA du PEV.</p>	Mars 2023	<p>4 chambres froides en cours de construction et des réfrigérateurs solaires ont été acquis et sont en cours de déploiement. Améliorations constatées dans les pratiques et la gestion physique du stock (bon ordonnancement des chambres froides, étiquetages, suivi automatisé des températures) Absence de détecteurs de fumés, installation électrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un manuel de procédures logistiques /GEV • Renforcer les dispositifs anti-incendie • Optimiser la capacité de stockage des intrants secs au niveau central

Réf.	Recommandation de l'audit précédent	Priorité	Action définie par le MSP	Délai de mise en œuvre selon MSP	Actions exécutées ou en cours	Actions non débutées ou Résultats attendus
	Généraliser l'utilisation des fridge tags, en particulier lors des transports de vaccins vers les districts en véhicules non réfrigérés.				présentant des risques importants de défaillance voire de départ d'incendie. Stock sec non optimisé, cartons de seringues à proximité des chambres froides dans la partie CDF, présence de jerrycans de fuel dans les locaux, extincteurs fonctionnels mais non répartis de manière stratégique dans les locaux.	
4.4.3 Maintenance des équipements de la chaîne du froid insuffisante	<p>La DPV, en lien avec son service logistique, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de maintenance (préventive et curative) de l'ensemble de la chaîne du froid, aussi bien au niveau central que périphérique ; • Finaliser le contrat de maintenance préventive et curative de la chaîne du froid, et prévoir les mécanismes de renouvellement pour anticiper toute rupture éventuelle dans la maintenance des équipements ; • Mettre en place une assurance pour les vaccins et les équipements du programme, ou à défaut, provisionner les fonds pour le remplacement de vaccins ou équipements sur une ligne budgétaire ; • Veiller à la réalisation du contrôle annuel des extincteurs au niveau du dépôt central des vaccins et améliorer l'accessibilité, la visibilité et la répartition des extincteurs dans le dépôt central des vaccins. 	Importante	Ces points seront considérés dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SNV et des POA du PEV La GEV est en cours de préparation.	Mars 2023	<p>Un contrat de maintenance de la chaîne de froid a été signé avec un prestataire et comprend un plan de maintenance. Mais son contrat est limité aux équipements du niveau central.</p> <p>Au niveau périphérique, les districts sanitaires ont été formés à la maintenance préventive. Les maintenanciers du PEV central assurent les réparations de manière sporadique au cours de leurs missions à l'intérieur du pays.</p> <p>Les vaccins ne sont pas couverts par une police d'assurance.</p> <p>Des extincteurs en bon état de fonctionnement existent au niveau du dépôt central mais inégalement répartis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre le plan de maintenance à l'ensemble de la chaîne de froid. • Mettre en place une assurance pour les vaccins et les équipements du programme ou à défaut, provisionner les fonds pour le remplacement de vaccins ou équipements sur une ligne budgétaire. • Veiller à la réalisation du contrôle annuel des extincteurs au niveau du dépôt central des vaccins et améliorer l'accessibilité et la répartition des extincteurs dans le dépôt.

Réf.	Recommandation de l'audit précédent	Priorité	Action définie par le MSP	Délai de mise en œuvre selon MSP	Actions exécutées ou en cours	Actions non débutées ou Résultats attendus
					limitant la promptitude d'une riposte contre incendie.	

Réf.	Recommandation de l'audit précédent	Priorité	Action définie par le MSP	Délai de mise en œuvre selon MSP	Actions exécutées ou en cours	Actions non débutées ou Résultats attendus
4.5	SUIVI ET EVALUATION					
4.5.1 Qualité insuffisante des données de couvertures vaccinales	<p>Le MSP, notamment la DREP/SNIS, en lien avec les autres directions techniques concernées, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> Revoir les données de dénombrement des populations dans les districts sanitaires prioritaires (à fort mouvement de population) et élaborer une cartographie précise des aires de santé et des populations couvertes ; Mettre en place une triangulation des données, à tous les niveaux, afin de contrôler la cohérence et la qualité des données sanitaires ; Elaborer des canevas pour la remontée des données relatives à la vaccination réalisée hors du secteur public ; Poursuivre la mise en œuvre des actions recommandées par la revue effectuée par AEDES en 2019 dans les meilleurs délais. 	Importante	<p>Le pays est en cours de finalisation de son RGPH. Les résultats seront probablement rendus officiels en 2023. Le recensement dépend du Ministère de Plan et du Budget.</p>	Décembre 2023	<p>Un recensement général de la population (RGPH) a été exécuté à 75% en 2022 et les résultats ont été mis à disposition par ICASEES. Les 25% du recensement sont en cours d'exécution.</p> <p>Les outils de collectes de données ont été révisés et déployés dans les formations sanitaires publiques au niveau national et dans les structures privées au niveau central. Mais le MSP N'a pas suffisamment de visibilité sur la collecte et la qualité des données au dans les structures privées hors Bangui. Néanmoins, le MSP espère que le déploiement de DHIS2 permettra une meilleure vue sur les données des structures qui vaccinent au niveau périphérique.</p> <p>AEDES continue l'assistance au ministère dans la mise en œuvre des recommandations. Il a élaboré dans ce cadre un protocole de tenue de réunions de validation des données.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une triangulation des données, à tous les niveaux, afin de contrôler la cohérence et la qualité des données sanitaires.
4.5.2 Suivi insuffisant des indicateurs de performance	<p>Le MSP, en lien avec les directions concernées, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'effort d'intégration du cadre de performance au SNIS afin d'éviter la coexistence de systèmes à vocations similaires ; Etablir et communiquer à Gavi les rapports de performance programmatique et financière de programmes ; S'assurer de la réalisation des évaluations finales avant de programmer le développement du RSS3. Notamment, réaliser l'évaluation externe finale du RSS2 ; Former le personnel de santé dans l'analyse des données du PEV pour prise de décision et mise en œuvre d'actions correctives ; Effectuer un suivi documenté de la mise en œuvre des recommandations des évaluations conjointes. 	Importante	<p>La formation des personnels de santé dans l'analyse des données du PEV pour la prise de décision et la mise en œuvre d'actions correctives est prise en compte dans le plan d'amélioration des données qui sera actualisé et mis en œuvre.</p>	Mars 2023	<p>Un document regroupant les indicateurs consensuels de suivi des programmes a été élaboré dans la perspective de l'intégration des cadres de performance des programmes au SNIS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'effort d'intégration du cadre de performance au SNIS afin d'éviter la coexistence de systèmes à vocations similaires Etablir et communiquer à Gavi les rapports de performance programmatique et financière de programmes Réaliser l'évaluation externe finale du RSS2 Former le personnel de santé dans l'analyse des données du PEV pour prise de décision et mise en œuvre d'actions correctives

Réf.	Recommandation de l'audit précédent	Priorité	Action définie par le MSP	Délai de mise en œuvre selon MSP	Actions exécutées ou en cours	Actions non débutées ou Résultats attendus
						<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un suivi documenté de la mise en œuvre des recommandations des évaluations conjointes
4.5.3 Supervisions programmatiques insuffisantes	<p>Le MSP, en lien avec les directions concernées, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un système intégré de suivi-évaluation des programmes, projets et plans mis en œuvre dans le secteur de la santé en RCA. Ceci comprendra, notamment, l'élaboration d'un manuel de procédures de suivi-évaluation uniformisé par niveau et précisant les pratiques de supervision et la tenue d'un plan annuel de supervisions ; Renforcer les capacités des acteurs clés et les supervisions des activités programmatiques selon le plan annuel aux différents niveaux ; Assurer la remontée des informations des supervisions au niveau central pour analyse et prise de décisions. 	Importante	Action en cours. Avec l'appui de Gavi, AEDES a mis à disposition du pays une assistance technique qui a développé avec le pays une feuille de route pour le développement d'un système de suivi-évaluation intégré qui est en cours de mise en œuvre.	Mars 2023	<p>La feuille de route adoptée par le MSP et les partenaires a été budgétisée. Selon AEDES, l'obstacle majeure de mise en œuvre de cette feuille de route est l'absence de personnel qualifié. C'est le cas, par exemple, de l'appel à candidatures infructueux pour les postes de chargés de suivi-évaluation de la DSSP financés par le Fonds Mondial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des acteurs clés et les supervisions des activités programmatiques selon le plan annuel aux différents niveaux Assurer la remontée des informations des supervisions au niveau central pour analyse et prise de décisions.

Annexes

Annexe 1 – Définitions des catégories qualifiant les dépenses

Appréciation des dépenses – définitions

Chaque dépense peut nécessiter d'être classée dans plusieurs catégories selon les définitions ci-dessous. Par exemple lorsqu'une liste de présence à une activité peut contenir des participants suffisamment justifiés alors que d'autres sont jugées insuffisamment justifiées ou irrégulières ; ou quand l'ensemble des justificatifs des dépenses est probant mais un rapport d'activité a omis d'être daté ou, à la lecture, son contenu est jugé insuffisant. Dans de tels cas, il faut scinder les dépenses et recourir à plusieurs catégories d'appréciation, puis fournir les justificatifs et explications nécessaires. Il en va de l'appréciation de l'auditeur et de l'approbation lors de la revue de son supérieur.

1. Dépenses suffisamment justifiées

Dépenses validées sur la base de preuves convaincantes (suffisantes, adéquates, pertinentes et sûres, et documents originaux), obtenues par les auditeurs pendant leur mission sur le terrain.

2. Dépenses insuffisamment justifiées

Dépenses pour lesquelles un élément clef ou plusieurs éléments essentiels de preuve documentaire sont manquants, ou pour lesquelles les pièces justificatives ne comprennent pas toutes les informations exigées. Préciser dans les commentaires les éléments ou informations manquants afin de permettre les regroupements lors de la consolidation des résultats. Cette catégorie regroupe notamment :

Activités programmatiques : voyages sans autorisation, absence de rapports techniques/d'activités illustrant la réalisation des tâches, de listes de participants signées et de documents justifiant la liquidation des avances opérationnelles pour l'organisation de réunions, formations et ateliers ;

Bien et services achetés : absence de plan, approbation par la commission de passation, appel d'offre, devis/offre, contrat, bon de commande, bon de livraison / bon de réception pour biens et équipement, facture pro-forma, facture finale, etc.

3. Dépenses irrégulières

Dépenses dont les justificatifs sont inadéquats, falsifiés, ou incohérents. Les dépenses irrégulières doivent être classées en 3 sous-catégories (une dépense peut présenter plusieurs types d'irrégularités - à préciser dans les commentaires) :

a) Dépenses non-conformes aux règles en vigueur (réglementation nationale, accords légaux, politiques et procédures de Gavi) ;

b) Dépenses ne présentant pas de justificatifs originaux mais uniquement des photocopies ;

c) Incohérence(s) entre les pièces justificatives (ex. nombre de participants dans les feuilles de présence inférieur au nombre des bénéficiaires des per diem).

Note : les dépenses ne doivent être classifiées comme irrégulières que lorsque les éléments obtenus sont convaincants quant à l'intention d'obtenir un paiement indu ; en cas de doute raisonnable, les dépenses doivent être classées comme insuffisamment justifiées en précisant les doutes qui subsistent en commentaires.

4. Dépenses non-justifiées

Dépenses n'étant supportées par aucun document justificatif, et pour lesquelles aucune preuve convaincante n'a été fournie.

5. Dépenses inéligibles

Dépenses sortant du cadre du plan de travail et du budget des programmes, et pour lesquelles aucune autorisation du Secrétariat Gavi n'a été obtenue.

Annexe 2 – Dépenses mises en question

Direction de la Prévention par la Vaccination (DPV)

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	Montant pièces justificatives	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégulières	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
FACE 2 Ateliers de micro-planification ACD dans la Région Sanitaire 1 (RS N.1) 10,855,150 FCFA	Aout - septembre 2017	Ateliers de micro-planification ACD dans la Région Sanitaire 1 (RS N.1)	DS BODA	1,887,000		588,000		Dépenses insuffisamment justifiées : 588 000 FCFA facture pause-café 588 000 (facture sans entête même écriture que le CSAG responsable de l'activité - même écriture-sans cachet et sans contact téléphonique)	<i>Néant</i>
			DS MBAIKI	2,242,000		858,000		Dépenses insuffisamment justifiées : 858 000 FCFA - pause-café 798 000 FCFA (facture sans entête, sans contact, sans localisation du fournisseur, seulement un nom et une signature) - location de salle 60 000 FCFA (Facture sans nom ni signature ni contact du prestataire, pas de localisation de la salle objet de location)	<i>Néant</i>
			DS BIMBO	816,000	1,354,000	60,000	754,000	Dépenses sans justificatifs 1 354 000 FCFA Montant alloué : 2 170 000 FCFA. Justificatifs obtenus : 816 000 FCFA, écart non justifié : 1 354 000 FCFA Dépenses irrégulières : 754 000 FCFA la facture de pause-café de 756 000 FCFA est établie sur un papier avec pour entête "BOUDASERVICES développement de progiciel, maintenance des ordinateurs, câblage et configuration réseau, imprimerie, vente d'accessoires informatiques et fournitures de bureau", puis en dessous de ce titre, il est indiqué "Restaurant la main d'or". Dépenses insuffisamment justifiées : 60 000 FCFA Location de salle : 60 000 FCFA, facture sans nom ni contact du prestataire et sans localisation ni aucune indication sur la salle objet de location.	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	Montant pièces justificatives	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégulières	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			BEGOUA	2,170,000		2,170,000		Dépenses insuffisamment justifiées : 2 170 000 FCFA Absence de la liste de présence de l'atelier de micro-planification des ACD dans le District sanitaire de Begoua.	<i>Néant</i>
FACE 3 Fourniture pétrole fonctionnement chaîne de froid 34,747,175	11 au 17 février 2017	Ravitaillement en carburant de la chaîne de froid Mbaïki, Boda, Sangha-Mbaere	Mbaïki, Boda, Sangha-Mbaere	7,473,420		1,803,420		Dépenses insuffisamment justifiées : 1 803 420 FCFA Ecart inexpliqué entre la quantité de carburant acheté pour la livraison et la quantité livrée Quantité achetée 6636 litres à 4 280 000 FCFA. Quantité livrée 1200+1800+840 = 3 840 litres, soit un écart de 2296 litres représentant 1 803 420 FCFA. CI : Absence de mise en concurrence pour la location de véhicule	<i>Néant</i>
	11 au 14 février 2017	Ravitaillement en carburant de la chaîne de froid Begoua, Bossembele et Nana-Nambere	Begoua, Bossembele et Nana-Nambere	3,701,670		3,701,610		Dépenses insuffisamment justifiées : 3 701 610 FCFA Absence de décharges de livraison du carburant. CI : Absence de mise en concurrence pour la location de véhicule	<i>Néant</i>
	12 au 16 septembre 2017	Ravitaillement en carburant de la chaîne de froid Ouham, Ouham-Pendé	Ouham, Ouham-Pendé	6,991,060		4,504,680		3) Dépenses insuffisamment justifiées : 4 504 680 FCFA Absence de l'accusé de réception de la livraison du carburant Quantité achetée 6 984 litres à 4 504 680 FCFA. CI : Absence de mise en concurrence pour la location de véhicule	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	Montant pièces justificatives	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégulières	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	11 au 17 février 2017	Ravitaillement en carburant de la chaîne de froid Ouaka- et Haute-Kotto	Ouaka- et Haute-Kotto	9,124,696		2,450,000		<p>4) Dépenses insuffisamment justifiées : 2 450 000 FCFA Absence de contrat ou de facture supportant un paiement de 2 450 000 FCFA pour location de véhicule Absence d'accusé de réception de la livraison du carburant.</p> <p>CI : Absence de mise en concurrence pour la location de véhicule</p>	<i>Néant</i>
FACE 11 Renforcement chaîne d'approvisionnement PEV 48,415,243 FCFA	Juillet à octobre 2018	Ravitaillement	Ouango Bangassou	8,052,650			50,000	<p>5) Dépenses irrégulières : 50 000 FCFA Etat d'emargement manutentionnaires douteux 50 000 FCFA</p>	<i>Néant</i>
	Juillet à octobre 2019	Ravitaillement	Bangui	65,390			20,000	<p>6) Dépenses irrégulières : 20 000 FCFA Etat d'emargement manutentionnaires douteux 20 000 FCFA</p>	<i>Néant</i>
	Aout 2018	Achats de futs et de produits de maintenance automobile.	Autres dépenses	1,578,475			1,300,000	<p>7) Dépenses irrégulières : 1 300 000 FCFA Documents non probants : 1 300 000 FCFA (750 000 + 550 000) : Achat de 30 futs plastiques :750 000 FCFA facture sans nom ni adresse ni contact du fournisseur Achats divers maintenance automobile :550 000 FCFA Facture sans dates, similitudes d'écriture entre la facture définitive et la facture proforma d'une autre soumission, factures établies sur un modèle de facture du soumissionnaire malheureux avec les tarifs d'un autre soumissionnaire.</p>	<i>Néant</i>
	Février 2018	Ravitaillement en vaccins 1er trimestre (34 districts sanitaires)		5,477,964	218,459			<p>8) Absence de documents justificatifs : 218 459 FCFA Nous avons relevé un écart de 218 459 FCFA entre le montant total des pièces justificatives et le montant à justifier.</p>	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	Montant pièces justificatives	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégulières	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
FACE 17 Mise en œuvre campagne rougeole 100,555,806 FCFA	Mars 2020	Coordination niveau central (10 jours)		2,700,000		2,700,000		15) Dépenses insuffisamment justifiées : 2 700 000 FCFA - Absences ordres de missions visés des coordonnateurs du niveau central (seulement état de paiement). Selon les explications de la DPV, ces perdiem sont payés aux Coordonnateurs du niveau central au taux normal de 18 000 FCFA/jour bien que ces derniers ne se déplacent pas pour des supervisions. La pertinence de ces paiements est donc mise en doute. En outre, nous n'avons pas obtenu de listes de présence journalières indiquant la tenue de réunion de coordination dans la capitale sur les 10 jours de perdiem reçus. Le cas échéant, la grille de perdiem du SNU prévoit le paiement de frais de transport forfaitaire de 10 000 FCFA/jour plutôt que des perdiem de 18 000 FCFA.	Néant
		Chauffeurs coordonnateurs (10 jours)		1,800,000		1,800,000		16) Dépenses insuffisamment justifiées : 1 800 000 FCFA - Absences ordres de missions visés des coordonnateurs du niveau central et de leurs chauffeurs (seulement état de paiement). Selon les explications de la DPV, ces perdiem sont payés aux chauffeurs des Coordonnateurs du niveau central au taux normal de 18 000 FCFA/jour bien que les coordonnateurs centraux ne se déplacent pas hors de la capitale. La pertinence de ces paiements est donc mise en doute.	Néant
		Superviseurs centraux (12 jours)		1,512,000		864,000		17) Dépenses insuffisamment justifiées : 864 000 FCFA - Absences ordres de missions visés des superviseurs centraux (vu seulement 3 ordres de mission sur 7 superviseurs).	Néant
		Location de véhicules superviseurs		5,880,000		3,360,000		18) Dépenses insuffisamment justifiées : 3 360 000 FCFA - Absences ordres de missions visés de 4 superviseurs centraux (vu seulement 3 ordres de mission sur 7 superviseurs). Sans preuve du voyage effectué en vue de la supervision, la dépense de location de véhicules est remise en cause.	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	Montant pièces justificatives	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégulières	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
		Achat de carburant superviseurs (7)		1,282,000		1,282,500		19) Dépenses insuffisamment justifiées : 1 282 500 FCFA Un seul reçu de carburant pour justifier l'achat de 1500 L de gasoil pour 7 superviseurs allant dans des directions différentes. Le reçu est établi pour le montant total du budget réservé au 7 superviseurs. Justification insuffisante de l'affectation du carburant entre les superviseurs, sachant que chaque superviseur a loué un véhicule.	<i>Néant</i>
		Campagne de vaccination Bangui 1, 2e ARR.	Frais de transport	1,500,675			142,325	20) Dépenses irrégulières 142 325 FCFA Reçu de carburants avec numéros de reçu identiques, ce qui suscite un doute sur l'authenticité du reçu, car les reçus ont des numéros uniques.	<i>Néant</i>
		Campagne de vaccination Bangui 2, 3e ARR.	Frais de subsistance vaccinateurs par centres fixes	1,530,000			1,530,000	21) Dépenses irrégulières 1 530 000 FCFA Frais de subsistance vaccinateurs par centres fixes Bangui, 2e arrondissement : états d'émargement visiblement simulés par un même individu	<i>Néant</i>
	Frais de subsistance des volontaires par centres fixes		2,295,000			2,295,000	22) Dépenses irrégulières 2 295 000 FCFA Frais de subsistance des volontaires par centres fixes Bangui, 2e arrondissement : états d'émargement visiblement simulés par un même individu	<i>Néant</i>	
	Frais de subsistance des vaccinateurs et volontaires par stratégie avancée		240,000			120,000	23) Dépenses irrégulières 120 000 FCFA Frais de subsistance des volontaires par stratégie avancée Bangui, 2e arrondissement : états d'émargement visiblement simulés par un même individu	<i>Néant</i>	
	Frais de transport		1,800,675			255,175	24) Dépenses irrégulières 108125 + 147 050 FCFA Reçu de carburants avec numéros de reçu identiques, ce qui suscite un doute sur l'authenticité du reçu, car les reçus ont des numéros uniques.	<i>Néant</i>	

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	Montant pièces justificatives	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégulières	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			Perdiem participants à la formation vaccinateurs et superviseurs	737,500			162,500	25) Dépenses irrégulières 162 500 FCFA Perdiem des participants (vaccinateurs et volontaires) a la formation, 2e arrondissement : états d'émargement visiblement simulés par un même individu	<i>Néant</i>
		Campagne de vaccination YALOKE	Frais de subsistance vaccinateurs et volontaires	3,819,000			675,000	26) Dépenses irrégulières 675 000 FCFA Frais de subsistance vaccinateurs et volontaires DS de YABOKE : états d'émargement visiblement simulés par un même individu	<i>Néant</i>
		Campagne de vaccination BEGOUA	Frais de subsistance vaccinateurs et volontaires	7,689,000			2,745,000	27) Dépenses irrégulières 2 745 000 FCFA Frais de subsistance vaccinateurs et volontaires DS de BEGOUA : états d'émargement visiblement simulés par un même individu	<i>Néant</i>
			Frais de transport	2,640,675		1,920,000		28) Dépenses insuffisamment justifiées : 1 920 000 FCFA Diverses factures de location de motos sans indication de la localité, sans contacts du prestataire et quelques-unes sans même de nom ni émargement du prestataire.	<i>Néant</i>
			Perdiem participants à la formation vaccinateurs et superviseurs	1,217,500			422,500	29) Dépenses irrégulières 422 500 FCFA Perdiem des participants (vaccinateurs et volontaires) a la formation : états d'émargement visiblement simulés par un même individu	<i>Néant</i>
		Campagne de vaccination S/P BIMBO B	Frais de subsistance vaccinateurs et volontaires	14,694,000			7,320,000	30) Dépenses irrégulières 7 320 000 FCFA Frais de subsistance vaccinateurs et volontaires DS de BIMBO B : états d'émargement visiblement simulés par un même individu	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	Montant pièces justificatives	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégulières	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			Frais de transport	5,161,350		2,580,000	367,290	<p>31) Dépenses irrégulières 367 290 FCFA Reçus de carburant non probants : reçus affichants des montants non multiples de 5 (ex : 41 174 FCFA) sachant les compteurs des stations ne peuvent afficher que des multiples de 5. + reçu de carburant erroné</p> <p>32) Dépenses insuffisamment justifiées : 2 580 000 FCFA Diverses factures de location de motos sans indication de la localité, sans contacts du prestataire et quelques-unes sans même de nom ni émargement du prestataire.</p>	Néant
			Perdiem participants à la formation vaccinateurs et superviseurs	2,330,000			885,000	<p>33) Dépenses irrégulières 885 000 FCFA Perdiem des participants (vaccinateurs et volontaires) a la formation : états d'émargement visiblement simulés par un même individu</p>	Néant
FACE 18 Fourniture pétrole et matériels fonctionnement chaîne de froid 35,427,404 FCFA	Juin à septembre 2020	Livraisons de pétrole par district sanitaire	Districts sanitaires	21,444,050	1,027,256	4,022,600		<p>34) Dépenses insuffisamment justifiées : 4 022 600 FCFA Absence de factures d'achats de pétrole. Mais juste des décharges de réception de fonds ainsi que des accusés de réception du pétrole par les mêmes personnes qui ont reçu les fonds. Il s'agit des DS : '- BANGASSOU pour 840 000 FCFA, '- VAKAGA pour 480 000 FCFA, '- KEMO pour 696 600 FCFA, '- NANA GRIBIZI pour 774 000 FCFA, '- HAUT MBOMOU pour 272 000 FCFA, '- BAMINGUI BANGORAN pour 960 000 FCFA ;</p> <p>35) Dépenses non justifiées : 1 027 256 FCFA Ecart entre le montant du FACE et le total des pièces justificatives réceptionnées</p>	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	Montant pièces justificatives	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégulières	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	Juin à septembre 2020	Achats de carburant pour le déplacement de l'équipe de ravitaillement et le camion-citerne :		7,840,098			359,100	36) Dépenses irrégulières : 359 100 FCFA Achat de gasoil pour transport de l'équipe de ravitaillement du pétrole dans le district BAMINGUI BANGORAN alors qu'il s'agirait d'un achat local	<i>Néant</i>

Total inéligible				2,599,715	34,664,810	19,402,890
-------------------------	--	--	--	------------------	-------------------	-------------------

Direction des Etudes et de la Planification (DREP)

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	MONTANT DECLARE	Montant pièces justificatives	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégulières	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
FACE 1 et FACE 2 Décaissements fonds GAVI RSS2 36,947,485 FCFA + 8,673,648 FCFA (couvrant avril à juin 2018)	6/18/2018	Frais de mission de contrôle de l'inspection dans les districts et régions zone du projet RSS2	3,116,085	3,020,885	95,200	95,200			DEPENSES NON JUSTIFIEES (95 200 FCFA) : Dépenses vérifiées par nos soins 3 020 885 FCFA contre 3116 085 FCFA décaissés. Ecart de 95 200 FCFA non justifiés. Ces dépenses non justifiées seraient le fait de l'ancien comptable. Ce dernier aurait fui le pays au moment où sa hiérarchie lui a demandé des explications sur ces dépenses non justifiées.	<i>Commentaires confirmés par la Direction</i>
	6/13/2018	Dotation en carburant et filtres pour l'équipe cadre de Nana Mambere, Sangha Mbaere et ECR2	3,876,600	3,455,290	421,310	421,310			-DEPENSES NON JUSTIFIEES (421 310 FCFA) : Dépenses vérifiées par nos soins 3 455 290 FCFA contre 3 876 600 FCFA décaissés. Ecart de 421 310 FCFA non justifiés. Ces dépenses non justifiées seraient le fait de l'ancien comptable. Ce dernier aurait fui le pays au moment où sa hiérarchie lui a demandé des explications sur ces dépenses non justifiées.	<i>Commentaires confirmés par la Direction</i>
	8/1/2018	Frais de mission dans le cadre de l'élaboration de micro plan des districts sanitaires de la région sanitaires n°1 (du 18 au 31 octobre 2018)	8,293,593	4,405,845	3,887,748	3,887,748			DEPENSES NON JUSTIFIEES (3 887 748 FCFA) : Dépenses vérifiées par nos soins 4 405 845 contre 8 293 593 FCFA décaissés. Ecart de 3 887 748 FCFA non justifiés. Ces dépenses non justifiées seraient le fait de l'ancien comptable. Ce dernier aurait fui le pays au moment où sa hiérarchie lui a demandé des explications sur ces dépenses non justifiées.	<i>Commentaires confirmés par la Direction</i>
FACE 3 Activité 1 2 5 Gouvernance et redevabilité 42,712,715 FCFA (couvrant septembre à novembre 2018)	11/15/2018	Dotation en carburant pour l'équipe ECD (rechargement de carte)	1,846,800	1,231,200	615,600	615,600			DEPENSES NON JUSTIFIEES (615 600 FCFA) : Dépenses vérifiées par nos soins 1 231 200 FCFA contre 1 846 800 FCFA décaissés. Ecart de 615 600 FCFA non justifiés. Ces dépenses non justifiées seraient le fait de l'ancien comptable. Ce dernier aurait fui le pays au moment où sa hiérarchie lui a demandé des explications sur ces dépenses non justifiées.	<i>Commentaires confirmés par la Direction</i>
Total inéligible						5,019,858	0	0		

Direction des Soins de Santé Primaires (DSSP)

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
FACE 1 campagne de vaccination contre la rougeole (phase2) 97 799 000 FCFA	Février 2017	Campagne de vaccination contre la méningite dans les districts de santé (phase1)	BABOUA	950,000	950,000	0			160,000	Dépenses irrégulières : 160 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			BOUAR	2,095,000	2,095,000	0			50,000	Dépenses irrégulières : 50 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			DEDE MOKOUBA	485,000	485,000	0			440,000	Dépenses irrégulières : 440 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			GADZI	765,000	762,900	2,100	2,100		762,900	Dépenses irrégulières : 762 900 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne Dépenses non justifiées : 2 100 XOF Nous n'avons pas trouvé les émargements correspondants	<i>Néant</i>
			AMANDAGAZA	389,000	389,000	0			326,000	Dépenses irrégulières : 326 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			CARNOT	1,630,000	1,630,000	0			100,000	Dépenses irrégulières : 100 000 FCFA La facture ne porte pas d'en tête ni de numéro de téléphone	<i>Néant</i>
			BERBERATI	1,960,000	1,960,000	0			1,810,000	Dépenses irrégulières : 1 810 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne (1 490 000 FCFA). 4 factures de collation (4*45 000 FCFA), une autre facture de collation (100 000 FCFA) et la facture de diffusion radiophonique (40 000 FCFA) ne portent pas d'en tête ni de numéro de téléphone	<i>Néant</i>
			BAYANGA	325,000	325,000	0			279,000	Dépenses irrégulières : 279 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			BAMBIO	389,000	389,000	0	45,000	344,000		Dépenses insuffisamment justifiées : 344 000 FCFA Les émargements non probants : visiblement signées par la même personne Dépenses non justifiées : 45 000 FCFA Absence des émargements des bénéficiaires	<i>Néant</i>
			NOLA	1,350,000	1,350,000	0		40,000		Dépenses insuffisamment justifiées : 40 000 FCFA Nous avons constaté une décharge pour communication à la radio ; il n'y a pas de facture	<i>Néant</i>
			BOSSANGO	1,980,000	1,980,000	0			825,000	Dépenses irrégulières : 825 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			BOUCA	1,030,000	1,030,000	0			962,500	Dépenses irrégulières : 962 500 FCFA Les émargements de 862 500 FCFA sont visiblement signés par la même personne. Par ailleurs une facture (jus, eau, sonorisation) de 100 000 FCFA ne porte pas d'en tête ni de numéro de téléphone	<i>Néant</i>
			BATANGAFO	1,030,000	1,030,000	0			940,000	Dépenses irrégulières : 940 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne (840 000 FCFA). La facture (100 000 FCFA) de collation ne porte pas d'en tête ni de numéro de téléphone	<i>Néant</i>
			KABO	605,000	605,000	0			560,000	Dépenses irrégulières : 560 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			NANA BAKASSA	765,000	765,000	0			720,000	Dépenses irrégulières : 720 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			NANGHA BOGUILA	485,000	485,000	0			440,000	Dépenses irrégulières : 440 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			MARKOUNDA	665,000	655,000	10,000			580,000	Dépenses irrégulières : 580 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			BOZOOM	1,040,000	1,040,000	0			760,000	Dépenses irrégulières : 760 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			BOCARANGA	1,310,000	1,310,000	0			1,060,000	Dépenses irrégulières : 1 060 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			NGAOUDAYE	1,355,000	1,340,000	15,000			1,202,000	Dépenses irrégulières : 1 202 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne (1 102 000 FCFA). La facture de collation de 100 000 FCFA (45000 FCFA + 55 000 FCFA) ne portent pas d'en tête ni de numéro de téléphone	Néant
			PAOUA	2,250,000	2,249,000	1,000	270,000		1,879,000	Dépenses irrégulières : 1 879 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne (1 839 000 FCFA). La facture (40 000 FCFA) de diffusion radiographique ne porte pas de numéro ni d'en tête Dépenses non justifiées : 270 000 FCFA Nous avons relevé la décharge des 6 personnes pour la réception des 45 000 pour la réunion de plaidoyers avec les maires, leaders (6*45 000 FCFA). Mais nous n'avons pas retrouvé les émargements des bénéficiaires	Néant
			KOUI	405,000	405,000	0	45,000		360,000	Dépenses irrégulières : 360 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne Dépenses non justifiées : 45 000 FCFA Nous avons relevé la décharge pour la réception des 45 000 pour la réunion de plaidoyers avec les maires, leaders. Mais nous n'avons pas retrouvé les émargements des bénéficiaires	Néant
			BOSSEMPTELE	405,000	405,000	0			380,000	Dépenses irrégulières : 380 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			DEKOA	450,000	450,000	0			360,000	Dépenses irrégulières : 360 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			NDJOUKOU	630,000	630,000	0			315,000	Dépenses irrégulières : 315 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			MALA	317,000	317,000	0			317,000	Dépenses irrégulières : 317 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			KAGA BANDORO	1,999,000	2,000,000	-1,000			1,684,000	Dépenses irrégulières : 1 684 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne (1 584 000 FCFA). La facture (100 000 FCFA) de collation ne porte pas d'en tête, ni numéro de téléphone	Néant
			MBRES	323,000	323,000	0			167,000	Dépenses irrégulières : 167 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			NDELE	3,096,500	3,095,500	1,000			1,486,500	Dépenses irrégulières : 1 486 500 FCFA Les factures de location de véhicules (1 190 000 FCFA), reçu pour carburant (256 500 FCFA), reçu pour diffusion radiophonique (40 000 FCFA) ne portent pas d'en tête ni numéro de téléphone.	Néant
			BAMINGUI	543,000	543,000	0			390,000	Dépenses irrégulières : 390 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			BRIA	3,435,500	3,435,600	-100			3,110,500	Dépenses irrégulières : 1 486 500 FCFA Les factures de location de véhicules (1 190 000 FCFA), reçu pour carburant (256 500 FCFA), reçu pour diffusion radiophonique (40 000 FCFA) ne portent pas d'en tête ni numéro de téléphone. Dépenses irrégulières : 1 624 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			OUADDA	325,000	325,000	0			280,000	Dépenses irrégulières : 280 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			YALINGA	180,000	180,000	0			180,000	Dépenses irrégulières : 180 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			BIRAO	3,399,000	3,399,000	0			1,445,000	Dépenses irrégulières : 1 445 000 FCFA Les factures de location de véhicules (1 190 000 FCFA), reçu pour carburant (255 000 FCFA) ne portent pas d'en tête ni numéro de téléphone.	<i>Néant</i>
			OUADDA DJALLE	1,261,000	1,261,000	0			1,261,000	Dépenses irrégulières : 1 261 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			Niveau central	730,000	730,000	0				Pas de commentaire particulier	<i>Néant</i>
FACE 2 campagne de vaccination contre la rougeole (phase2) 52 662 094 FCFA	Avril 2017	Formation des superviseurs dans le cadre de la campagne de vaccination contre la méningite (phase2)	BIMBO	1,625,000	1,625,000	0			184,000	Dépenses irrégulières : 184 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			DAMARA	585,000	585,000	0			285,000	Dépenses irrégulières : 285 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			BOGANGOLO	237,000	237,000	0			168,000	Dépenses irrégulières : 168 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			BOALI	965,000	965,000	0			480,000	Dépenses irrégulières : 480 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			BOSSEMBELE	1,590,000	1,590,000	0			1,272,000	Dépenses irrégulières : 1 272 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			YALOKÉ	1,365,000	1,365,000	0			1,320,000	Dépenses irrégulières : 1 320 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			MBAIKI	1,930,000	1,930,000	0			875,000	Dépenses irrégulières : 875 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne (835 000 FCFA). La facture de diffusion radiophonique n'a pas d'en tête ni numéro de téléphone (40 000 FCFA)	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			BODA	1,145,000	1,145,000	0			1,000,000	Dépenses irrégulières : 1 000 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			BOGANDA	405,000	405,000	0			360,000	Dépenses irrégulières : 360 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			BOGANANGO NE	585,000	585,000	0			540,000	Dépenses irrégulières : 540 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			BAMBARI	1,760,000	1,760,000	0			1,442,000	Dépenses irrégulières : 1 442 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			BAKALA	172,000	172,000	0			163,000	Dépenses irrégulières : 163 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			GRIMARI	830,000	830,000	0			640,000	Dépenses irrégulières : 640 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			IPPY	765,000	765,000	0			720,000	Dépenses irrégulières : 720 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			KOUANGO	1,055,000	1,055,000	0			777,000	Dépenses irrégulières : 777 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			MOBAYE	2,273,000	2,273,000	0			2,173,000	Dépenses irrégulières : 2 173 000 FCFA Les émargements d'un montant de 810 000 FCFA sont visiblement effectués par la même personne. La facture de location de véhicule de 1 190 000 FCFA et la facture (173 000 FCFA) de carburant n'ont pas d'en tête, ni de numéro de téléphone	Néant
			ZANGBA	630,000	630,000	0			540,000	Dépenses irrégulières : 540 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			ALINDAO	975,000	875,000	100,000	100,000		737,000	Dépenses irrégulières : 737 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne. Dépenses non justifiées : 100 000 FCFA Une personne a perçu 100 000 FCFA sans avoir émargé.	Néant
			MINGALA	405,000	405,000	0			360,000	Dépenses irrégulières : 360 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			KEMBE	650,000	650,000	0			560,000	Dépenses irrégulières : 560 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			SATEMA	485,000	485,000	0			440,000	Dépenses irrégulières : 440 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			BANGASSOU	2,803,000	2,803,000	0			2,523,000	Dépenses irrégulières : 2 523 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne (1 120 000 FCFA) La facture de location de véhicule de 1 190 000 FCFA, la facture (173 000 FCFA) de carburant et la facture (40 000 FCFA) de diffusion radiographique n'ont pas d'en tête, ni de numéro de téléphone	Néant
			BAKOUMA	585,000	585,000	0			540,000	Dépenses irrégulières : 540 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			RAFAI	405,000	405,000	0				Pas de commentaire particulier	Néant
			OUANGO	910,000	910,000	0			600,000	Dépenses irrégulières : 600 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			GAMBO	405,000	405,000	0			360,000	Dépenses irrégulières : 360 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			OBO	2,113,000	2,113,000	0			1,363,000	Dépenses irrégulières : 1 363 000 FCFA La facture de location de véhicule de 1 190 000 FCFA, et achat de gasoil (173 000 FCFA) n'ont pas d'en tête, ni de numéro de téléphone	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			ZEMIO	625,000	625,000	0		40,000	300,000	<p>Dépenses irrégulières : 300 000 FCFA Les émargements de 300 000 FCFA sont visiblement signés par la même personne.</p> <p>Dépenses insuffisamment justifiées : 40 000 FCFA Nous avons constaté une décharge pour communication à la radio ; il n'y a pas de facture</p>	Néant
			1er Arrondissement	485,000	485,000	0		80,000		<p>Dépenses insuffisamment justifiées : 80 000 FCFA Nous avons constaté une décharge pour communication à la radio ; il n'y a pas de facture</p>	Néant
FACE 3 Redynamisation et formation des organisations de SSP 24,217,795 FCFA	Décembre 2017	Redynamisation des instances de concertation des acteurs au niveau intermédiaire et périphérique - Formation des membres des GOGES /CONGES des formations sanitaires	DS CARNOT	2,190,966	2,190,365	601		2,190,365		<p>Dépenses insuffisamment justifiées : 2 190 365 FCFA Absence de liste de présence de la formation des CONGES/COGES dans le District sanitaire de Carnot.</p> <p>dont 3) Dépenses irrégulières : 756 000 FCFA Etat de paiement des participants non-résidents non probants. La première page présente des noms inscrits par une même personne avec des émargements similaires et il y a rupture dans la numérotation des pages. Le total des montants sur la dernière page a été raturée.</p>	Néant
			DS BOZOUUM	2,884,995	2,884,995	0			1,107,137		<p>3) Dépenses irrégulières : 1 107 137 FCFA Les états de paiement des participants non-résidents comportent des émargements non concordant avec les listes de présence. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques de la liste de présence. Des erreurs se sont glissées dans la recopie des noms des participants, ce qui ajoute au caractère non probant de ces états de paiement.</p>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
FACE 4 : CAMPAGNE DE RIPOSTE CONTRE ROUGEOLE DANS 7 DS 3/ 48 711 700 FCFA	3/24/2020	Budget campagne riposte contre la Rougeole dans 7 districts sanitaires	RS1	368,000	368,000	0	288,000			<p>2) Dépenses non justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les superviseurs 288 000 FCFA. Budget pour la somme de 368 000 FCFA comprenant la prise en charge du chauffeur pour 8 jours pour 80 000 FCFA et de 2 superviseurs pour 288 000 FCFA. Reçu l'état d'émargement des fonds reçus par le chauffeur. Absence d'évidence de réception des fonds par les superviseurs,</p>	Néant
	3/6/2020	Production des banderoles sur la rougeole		1,760,000	1,760,000	0			1,760,000	<p>3) Dépenses irrégulières : 1 760 000 FCFA Achats effectués avant le déblocage du financement et mise en concurrence douteux. Le bon de livraison est daté du 27/12/2019 alors que les fonds ont été débloqués le 27/02/2020</p> <p>CI : mise en concurrence inadéquate pour les prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production des banderoles sur la rougeole pour 1 760 000 FCFA - Production des outils de formations et guides des mobilisateurs/ Production de 2500 affiches sur la rougeole/ Production des dépliants sur la rougeole pour 7 250 000 FCFA <p>Ces deux prestations ont été confiées à la même date à 2 sociétés appartenant aux mêmes propriétaires. Un appel d'offres devrait être lancé. Par ailleurs nos investigations ont révélé que la plupart des sociétés consultées dans cette procédure appartiennent à la même personne, M TOKO NDOYE TIGBIA CARLOS CHARLES FLORENTIN</p>	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	3/9/2020	Prise en charge des 17 superviseurs centraux pendant 3 jours		918,000	918,000	0			918,000	3) Dépenses irrégulières 918 000 FCFA Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques de la liste de présence	Néant
	3/9/2020	Prise en charge des 17 chauffeurs centraux pendant 3 jours		918,000	918,000	0			918,000	3) Dépenses irrégulières Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques de la liste de présence	Néant
	3/9/2020	Achats de carburant gasoil 1629,47 litres + 678,9 litres		1,973,700	1,973,700	0			928,800	3) Dépenses irrégulières Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Les 8 derniers émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques de la liste de présence	Néant
	3/27/2020	Per diem de la réunion des leaders		200,000	200,000	0			200,000	3) Dépenses irrégulières Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants avec la liste de présence. La liste de présence comporte 52 signatures et l'état des paiements en contient 80. Les émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques de la liste de présence	Néant
	3/27/2020	Per diem versés de la cérémonie d'ouverture	Ouango-Gambo	150,000	150,000	0			150,000	3) Dépenses irrégulières Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants avec la liste de présence. L'état de paiement comporte 57 signatures alors que le montant global correspond à 60 personnes payées. Les émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques de la liste de présence	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	3/18/2020	Perdiems des mobilisateurs communautaires pour 8 jours	Bangui II	1,100,000	1,100,000	0			1,100,000	3) Dépenses irrégulières Le budget prévoit 1 005 000 FCFA et n'a pas prévu de perdiems pour les mobilisateurs 1 100 000 FCFA . La dépense ne semble pas liée à cette activité ou justifiée	<i>Néant</i>
	3/29/2020	Réunion du plaidoyer, Prise en charge points focaux, mobilisateurs, superviseurs, crieurs publics et autres	Ouango	1,089,000	1,089,000	0			1,089,000	3) Dépenses irrégulières Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques de la liste de présence	<i>Néant</i>
			Pièces non reçues	379,000	0	379,000	379,000			2) Dépenses non justifiées : 379 000 FCFA Ecart entre le montant du FACE et le total des pièces justificatives réceptionnées 379 000 FCFA	<i>Néant</i>
FACE 6 : ELABORATION FEUILLE DE ROUTE DISTRICTS RS 3/ 13 392 500 FCFA	17 au 20/11/2020	Elaboration de la feuille de route de l'accès à la couverture sanitaire universelle des districts sanitaires de la région sanitaire n°3/ Perdiems des	Nana Bakassa	515,150	515,150	0		250,000		1) Dépenses insuffisamment justifiées : 250 000 FCFA Pièces justificatives non probantes : Factures de restaurants pour les pauses café sans nom, entête, ni contact ou autre indication de la prestation réalisée 250 000 FCFA	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	24 au 30/11/2020	facilitateurs, Achats de carburant, Frais des participants, pauses café, fournitures de bureau (blocs notes et stylos)	Ngaoundaye	1,605,450	1,605,450	0			144,600	<p>3) Dépenses irrégulières : Dépenses ne correspondant pas au budget. Le budget prévoit "reproduction supports" mais ce sont des factures d'achats de super qui sont jointes 102 600 FCFA</p> <p>Fiche d'émargement de 25 personnes pour 2 jours. Pas de contacts de participants Nous avons constaté que les signatures de 7 personnes diffèrent sur les listes de présence et l'état d'émargement des frais reçus (18, 19 et les 5 de la deuxième feuille) pour 42 000 FCFA</p> <p>CI : mise en concurrence inadéquate pour la restauration : Certains districts ont été fournis en pause-café par le même restaurant pour plus de 1 000 000 FCFA sans mise en concurrence. Exemple : Ngaoundaye, Kodi, Dilouki, Yeme...</p>	Néant
	01 au 02/10/2020		Commune Kodi	471,150	471,150	0			36,000	<p>3) Dépenses irrégulières : Fiche d'émargement de 25 personnes pour 2 jours. Pas de contacts de participants. Nous avons constaté 6 personnes ayant reçu les fonds n'ont pas émargé la liste de présence du 01/10/2020</p>	Néant
	09 au 14/10/2020		Commune Dilouki	471,150	471,150	0			12,000	<p>3) Dépenses irrégulières : Fiche d'émargement de 25 personnes pour 2 jours. Pas de contacts de participants. Nous avons constaté que 2 personnes sont en double sur l'état des paiements (HOULFOYAN Samy et SANG-POU Bertin)</p>	Néant
	24 au 26/09/2020		Communes Ouham Fafa	515,150	515,150	0			17,500	<p>3) Dépenses irrégulières : Facture d'achat de fournitures de bureau datée du 08/10/2020 alors que l'activité s'est déroulée le 24 et 24 septembre 2020. Ne semble pas liée à cette activité</p>	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	17 au 19/11/2020		Commune Nana Markounda (Boguila)	515,150	515,150	0			250,000	3) Dépenses irrégulières : Dépenses réalisées à des dates ne correspondant pas à la période où s'est déroulée l'activité. Facture n°39 MBAIGOTO CHIMENE (72130715) daté du 19/12/2020 alors que l'activité s'est déroulée les 18 et 19 novembre 2020	Néant
	24 au 29/07/2020		Bocaranga Kouli (Mbili)	1,425,450	1,425,450	0			102,600	3) Dépenses irrégulières : Dépenses ne correspondant pas au budget. Le budget prévoit "reproduction supports" mais ce sont des factures d'achats de super qui sont jointes	Néant
	07 au 09/09/2020		Bouca-Bobo	1,157,950	1,157,950	0			564,300	3) Dépenses irrégulières : Dépenses ne correspondant pas au budget. Le budget prévoit "reproduction supports" mais ce sont des factures d'achats de super qui sont jointes 102 600 FCFA Facture de la station RELAIS SICA datée du 07/10/2020, ne semble pas être liée à l'activité vu sa date. Le retour de cette mission (dos de l'ordre de mission est le 22 septembre 2020) pour 461 700 FCFA	Néant
	08 au 20/09/2020		NANGHA BOGUILA	1,425,450	1,425,450	0			102,600	3) Dépenses irrégulières : Dépenses ne correspondant pas au budget. Le budget prévoit "reproduction supports" mais ce sont des factures d'achats de super qui sont jointes 102 600 FCFA	Néant
	08 au 13/09/2020		BATANGAFO-KABO	861,150	861,150	0		250,000		1) Dépenses insuffisamment justifiées : Pièces justificatives non probantes : Factures de restaurants pour les pauses café sans nom, entête, ni contact ou autre indication de la prestation réalisée	Néant
			Pièces non recues	1,388,400	0	1,388,400	1,388,400			2) Dépenses non justifiées : 1 388 400 FCFA Ecart entre le montant du FACE et le total des pièces justificatives réceptionnées	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction	
FACE 7 Dialogue communautaire campagne rougeole 24 164 9000 FCFA	Juillet 2020	Campagne de vaccination contre la méningite dans le district de santé	Haut MBOMOU	60,000	0	60,000	60,000			Dépenses non justifiées : 60 000 FCFA Nous n'avons pas trouvé l'état d'émergement des bénéficiaires et les preuves de dépenses. En effet l'équipe qui était chargée de réaliser l'activité aurait été kidnappée et les sommes d'argent allouées à cette activité volées.	Néant	
			MBOKI,	102,500	0	102,500	102,000			Dépenses non justifiées : 102 000 FCFA Nous n'avons pas trouvé l'état d'émergement des bénéficiaires et les preuves de dépenses. En effet l'équipe qui était chargée de réaliser l'activité aurait été kidnappée et les sommes d'argent allouées à cette activité volées.	Néant	
			DJEMAH	102,500	0	102,500	102,000			Dépenses non justifiées : 102 000 FCFA Nous n'avons pas trouvé l'état d'émergement des bénéficiaires et les preuves de dépenses. En effet l'équipe qui était chargée de réaliser l'activité aurait été kidnappée et les sommes d'argent allouées à cette activité volées.	Néant	
			ZEMIO	102,500	0	102,500	102,000			Dépenses non justifiées : 102 000 FCFA Nous n'avons pas trouvé l'état d'émergement des bénéficiaires et les preuves de dépenses. En effet l'équipe qui était chargée de réaliser l'activité aurait été kidnappée et les sommes d'argent allouées à cette activité volées.	Néant	
			OUADA DJALLE	102,500	72,500	30,000	50,000			Dépenses non justifiées : 50 000 FCFA Nous n'avons pas trouvé l'état d'émergement des bénéficiaires correspondant à 50 000 FCFA : dialogue communautaire dans les communes.	Néant	
			BIRAO	205,000	205,000	0		205,000			Dépenses irrégulières : 205 000 FCFA Les émergements sont visiblement effectués par la même personne	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			MINGALA	307,500	307,500	0			157,500	Dépenses irrégulières : 157 500 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			SATEMA	102,500	102,500	0			52,500	Dépenses irrégulières : 52 500 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			KEMBE	205,000	205,000	0			105,000	Dépenses irrégulières : 105 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	<i>Néant</i>
			ZANGBA	205,000	105,000	100,000	100,000		105,000	Dépenses irrégulières : 105 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne Dépenses non justifiées : 100 000 FCFA Nous n'avons pas trouvé la liste d'émargement correspondant à ce montant : dialogues communautaires dans les communes	<i>Néant</i>
			MOBAYE	205,000	105,000	100,000	100,000		105,000	Dépenses irrégulières : 105 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne Dépenses non justifiées : 100 000 FCFA Nous n'avons pas trouvé la liste d'émargement correspondant à ce montant : dialogues communautaires dans les communes	<i>Néant</i>
			BANGUI	225,000	225,000	0			225,000	Dépenses irrégulières : 255 000 FCFA Réception de 3 proforma pour pause-café et pause déjeuner : Restaurant la belle lune (255 000), restaurant KONDO MOTE (255 000), Restaurant SEWA (270 000) Constat : Les proforma semblent être identiques ; Nous avons appelé le numéro affiché sur la facture du Restaurant la belle lune (attributaire du marché). Mais l'interlocutrice ne reconnaît pas avoir un restaurant. Nous avons aussi contacté le numéro affiché sur le proforma RESTAURANT KONDO MOTE, mais	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
										l'interlocutrice ne reconnaît pas posséder un restaurant	
				50,000		50,000	50,000			Dépenses non justifiées : 50 000 FCFA Nous n'avons pas trouvé la facture de location de la salle de 50 000 XOF prévu au budget.	Néant
				5,040,000	3,990,000	1,050,000	1,050,000			Dépenses non justifiées : 1 050 000 FCFA Nous avons constaté les 19 factures de location de véhicule de 3 990 000 XOF (70 000*3*19) contre 24 personnes budgétisées de 5 040 000 (70 000*3*24), soit un écart de 1 050 000 (70 000*3*5) non justifié.	Néant
			MONGOUMBA	102,500	102,500	0			50,000	Dépenses irrégulières : 50 000 FCFA Pas de signature sur la décharge du bénéficiaire d'un montant de 50 000 FCFA	Néant
			BODA	205,000	205,000	0			50,000	Dépenses irrégulières : 50 000 FCFA La facture n°167 de 50 000 FCFA pour achat d'eau (7/8/20), biscuit n'a pas d'en tête ni de date	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
			BOGANAGONE	102,500	102,500	0			50,000	Dépenses irrégulières : 50 000 FCFA La facture (50 000 FCFA) de collation du 9/8/20, n°5613 ne comporte pas les références (sans en tête, ni cachet, ni n° de téléphone). Par ailleurs le nombre de personne inscrit pour la collation est de 25 personnes contre 8 sur la liste de présence	Néant
			BOGANDA	102,500	102,500	0			50,000	Dépenses irrégulières : 50 000 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			BAYANGA	102,500	102,500	0			50,000	Dépenses irrégulières : 50 000 FCFA La facture de 50 000 XOF du 7/8/20 (n°15143) de location et pause-café ne porte pas les références (sans en tête, ni n° de téléphone.). Par ailleurs, le cachet indique "vente des pièces alors que la prestation concerne la location de salle et pause-café	Néant
			SOSSO NAKOMBO	102,500	102,500	0			102,500	Dépenses irrégulières : 102 500 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne (45 000 FCFA +7 500 FCFA). Par ailleurs, la signature d'un bénéficiaire -SOSSO BLAISE) de 50 000 FCFA diffère des deux précédentes émargements	Néant
			NDJOUKOU	102,500	102,500	0			52,500	Dépenses irrégulières : 52 500 FCFA Les émargements sont visiblement effectués par la même personne	Néant
			KOUANGO	307,500		307,500	307,500			Dépenses non justifiées : 307 500 FCFA Nous n'avons pas trouvé la liste d'émargement correspondant à ce montant	Néant
			GRIMARI	307,500		307,500	307,500			Dépenses non justifiées : 307 500 FCFA Nous n'avons pas trouvé la liste d'émargement correspondant à ce montant	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
FACE 8 : CAMPAGNE MOB SOC CONTRE LA VACC DE LA ROUGEOLE/ 76 863 800 FCFA	Aout 2020	Frais de subsistance Abdel Mboze	Bouar	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : Abdel Mboze	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Frais de subsistance	Gamboula	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de leaders de la commune	Mbaiki-Nola	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : Mbango Edouard	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de leaders de la commune	Mbaiki-Moboua	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : Pokobo Patrice	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de leaders de la commune	Mbaiki-Baleloko	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : Mobadobo Valentin	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer	Bouar	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : Dongobert Francois	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer	Bouar	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : Yazid Daniel	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer	Bouar	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : Patou Jeanne	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer	Bouar	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : Safale Virginie	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer	Bouar	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : Massina Dieubenit	<i>Néant</i>
	8/16/2020	Réunion de plaidoyer avec les maires	Vakaga-Birao	100,000	100,000	0			90,000	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants pour 18 personnes des 20 payées. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer avec les maires et leaders traditionnels	Mougoumba	100,000	100,000	0			100,000	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants pour les 20 personnes payées. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer avec les maires	Bossemptelé	100,000	100,000	0			95,000	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants pour 19 personnes des 20 payées. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer avec les maires	Mbaiki-Mbara	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : OKABOUGNA (Président de la délégation spéciale)	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer des leaders	Ouakanga	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : GOTTO Jean Claude	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer des leaders	Pissa	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : OKOAPENGUI	<i>Néant</i>
	8/11/2020	Réunion de plaidoyer avec les leaders communautaires et religieux	Dobo	200,000	200,000	0		200,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement de	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
										2 personnes : NGAYOKO et YAPOULELA YOUFFI	
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer avec les leaders au niveau de chaque commune	Mingala	300,000	300,000	0		300,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement de 3 personnes	<i>Néant</i>
	Aout 2020		Bamingui-Bangoran	45,000	45,000	0		45,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les bénéficiaires. Rubrique de la dépense non précisée	<i>Néant</i>
	8/8/2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Nola	50,000	50,000	0			50,000	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques	<i>Néant</i>
	8/9/2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Nola	79,600	79,600	0			79,600	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques	<i>Néant</i>
	8/9/2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Yoro- Samba	94,000	94,000	0			94,000	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Nola	95,500	95,500	0			95,500	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	Aout 2020	Réunion de plaidoyer avec les leaders communautaires et religieux	Zangba	80,000	80,000	0			80,000	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques	Néant
	8/8/2020	Motivation réunion des leaders	Kembe	200,000	200,000	0		200,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement de 2 personnes	Néant
	Aout 2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Bouar	200,000	200,000	0		200,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement de 2 personnes	Néant
	8/8/2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Bawi Tedo	100,000	100,000	0			100,000	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques	Néant
	8/9/2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Berberati-Basse Batouri	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne	Néant
	Aout 2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Berberati	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	Aout 2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Basse Mambere	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne	<i>Néant</i>
	8/9/2020	Perdiem Réunion de plaidoyer	Berberati	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne	<i>Néant</i>
	7/6/2020	Appui avec les leaders communautaires	Bouca	200,000	200,000	0		200,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : sous-préfet	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Réunion du comité de mobilisation sociale présidée par le préfet/ sous-préfet	Mbaiki	200,000	200,000	0		200,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne : préfet	<i>Néant</i>
	8/4/2020	Appui au comité de mobilisation sociale	KagaBandoro	200,000	200,000	0		200,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Appui à la réunion au comité de mobilisation sociale	Berberati	200,000	200,000	0		200,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	Aout 2020	Appui avec les leaders communautaires	Boda	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Appui avec les leaders communautaires	Boda	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence d'évidence de réception des fonds par les participants aux réunions des leaders communautaires at appui au comité de mobilisation. Emargement d'une seule personne	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Diffusion de spots radiophoniques à travers radios communautaires	Mbaiki	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence de factures des radios concernées ou de leur nom ou autres informations	<i>Néant</i>
	8/17/2020	Diffusion de spots radiophoniques à travers radios communautaires	Vakaga-Birao	100,000	100,000	0		100,000		Dépenses insuffisamment justifiées : Absence de factures des radios concernées ou de leur nom ou autres informations	<i>Néant</i>
	Aout 2020	Frais de prise en charges des mobilisateurs communautaires	Tous	18,320,000	18,320,000	0			2,280,000	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques. Certaines dates semblent ne pas correspondre à la période de l'activité : Emargements douteux : <ul style="list-style-type: none"> '- Boda pour 300 000 FCFA '- Ndele pour 80 000 FCFA '- Ouanda Djalle pour 400 000 FCFA '- Dédé Mokouba pour 300 000 FCFA '- Kembe Satema pour 600 000 FCFA '- Birao pour 600 000 FCFA 	<i>Néant</i>

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction
	Aout 2020	Perdiems des responsables d'associations OFCA	Tous	1,845,000	1,845,000	0			442,500	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques des districts/ communes : - Bozoum pour 112 500 FCFA - Nana Mambere 75000 FCFA - Alindao pour 112 500 FCFA - Mingala pour 67 500 FCFA - Mingala pour 75000 FCFA	Néant
	Aout 2020	Formation et sensibilisation des crieurs publics	Tous	4,095,000	4,095,000	0			787,500	Dépenses irrégulières : Les états de paiement des participants comportent des émargements non concordants. Ces émargements ont visiblement été simulés pour ressembler aux émargements authentiques des districts/ communes : - Alindao pour 150 000 FCFA - Bibao pour 150 000 FCFA - Ouanda Djalle pour 75 000 FCFA - Bozoum pour 225 000 FCFA - Boda (Boganangone) pour 75 000 FCFA - Haut mbomou-Obo pour 112 500 FCFA	Néant
	7/27/2020	Confection des banderoles pour vaccination contre la rougeole sur Bache de 4m/1 quantité 82	DSSP	3,280,000	3,280,000	0				CI : mise en concurrence inadéquate pour les prestations : - Confection des banderoles pour vaccination contre la rougeole sur Bache de 4m/1 quantité 82 pour 3 280 000 FCFA	Néant
	7/27/2020	Reprographie des outils de gestion modules de formations et guide de mobilisateurs	DSSP	750,000	750,000	0				- Reprographie des outils de gestion modules de formations et guide de mobilisateurs pour 750 000 FCFA - Sifflet (590), Crayon à gomme (1751), batteries pour les mégaphones (590) pour 1 355 100 FCFA	Néant
	7/27/2020	Sifflet (590), Crayon à gomme (1751), batteries pour les mégaphones (590)	DSSP	1,355,100	1,355,100	0				Ces deux premières prestations ont été confiées à 2 sociétés appartenant aux mêmes propriétaires. Les autres sociétés consultées pour les devis contradictoires semblent appartenir aux mêmes propriétaires.	Néant

ACTIVITE / MONTANT	DATE	DESCRIPTION	LOCALITE / AUTRE INFO	MONTANT DECLARE	TOTAL justifs	Ecart	Dépenses non justifiées	Dépenses ins. Justifiées	Dépenses irrégul.	Commentaires / Constatations	Réponses de la Direction	
	8/7/2020	Dépenses non justifiées pour cause de kidnapping dans les localités citées	Zemio, Mboki, Haut Mbomou	1,526,000	1,526,000	0	1,526,000			2) Dépenses non justifiées : Absence de pièces justificatives à la suite de la non-réalisation de l'activité due au kidnapping de l'équipe de mobilisation sociale	Néant	
		Pièces non reçues		4,566,000	0	4,566,000	4,566,000			2) Dépenses non justifiées : Ecart entre le montant du Face et le total des pièces justificatives réceptionnées 4 566 000 FCFA	Néant	
Total inéligible								10,940,500	7,039,365	61,369,037		

Annexe 3 – Synthèse des dépenses mises en question

1. Dépenses insuffisamment justifiées

Montants en FCFA

Entités	2020	2019	2018	2017	Total
DPV	18,529,100	-	-	16,135,710	34,664,810
DSSP	4,345,000	-	-	2,694,365	7,039,365
DREP	-	-	-	-	-
Total	22,874,100	-	-	18,830,075	41,704,175

2. Absence de justificatifs

Entités	2020	2019	2018	2017	Total
DPV	1,027,256	-	218,459	1,354,000	2,599,715
DSSP	10,478,400	-	-	462,100	10,940,500
DREP	-	-	5,019,858	-	5,019,858
Total	11,505,656	-	5,238,317	1,816,100	18,560,073

3. Dépenses irrégulières

Entités	2020	2019	2018	2017	Total
DPV	17,278,890	-	1,370,000	754,000	19,402,890
DSSP	13,947,500	-	-	47,421,537	61,369,037
DREP	-	-	-	-	-
Total	31,226,390	-	1,370,000	48,175,537	80,771,927

Total par année	65,606,146	-	6,608,317	68,821,712	141,036,175
------------------------	-------------------	---	------------------	-------------------	--------------------

Annexe 4 – Plan d'action correctif actualisé

Cette annexe met à jour les actions correctives en réponse 1) aux recommandations de l'audit des programmes Gavi, et 2) aux résultats du suivi de la mise en œuvre du plan initial tels que présentés dans le présent rapport. Ce plan a été transmis par la DREP le 18 décembre 2023. La partie audité s'engage à mettre en œuvre selon les modalités et dans les échéances indiquées.

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
4.1	Gouvernance et organisation				
4.1.1	<p>Dans la poursuite des avancées réalisées à travers la promulgation du décret du 13 décembre 2021, le MSP devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser trimestriellement une réunion ordinaire du CCIA et assurer un engagement accru de ses membres à y participer ; - Encadrer le rôle du CTAPEV tel que décrit dans ses attributions ; - Consigner l'ensemble des discussions et des décisions de chacune des réunions (ordinaires et extraordinaires) dans des procès-verbaux validés et partagés avec le Secrétariat de Gavi, et mettre en place un système d'échange formalisé et de suivi de progrès des activités ; - Finaliser la mise en place du GTCV et le rendre pleinement opérationnel ; - Clarifier et formaliser le positionnement organisationnel de la DREP vis-à-vis de la mission de coordination de la subvention RSS. 	Essentielle	<p>Le pays s'engage à réaliser les réunions statutaires du CCIA</p> <p>Les réunions de CTAPEV se tiendront comme prévu dans ces textes et les rapports seront consignés dans un chrono dédié</p> <p>La question de la mise en place du GTCV est en discussion avec le Chef de Département. Le pays a eu à réunir des experts pour l'introduction du vaccin contre la covid-19. Le Ministre est plus partant pour une entité similaire de ce type, que d'une entité formelle qui demanderait un budget de fonctionnement que le pays ne dispose pas. La discussion est entrain d'être menée.</p> <p>Le positionnement de la DREP sera clarifié pour la mise en œuvre de la nouvelle subvention de Gavi (RSS3)</p>	DPV	<p>Mars 2024</p> <p>Janvier 2024</p> <p>Selon l'option qu'approuvera le pays (GTCV ou entité similaire)</p> <p>Février 2024</p>
4.1.2	<p>Afin de constituer un référentiel de contrôle interne, le MSP doit établir et valider un manuel des procédures comptables et financières, prenant en compte les faiblesses soulignées par le présent audit, et former les gestionnaires et comptables à sa mise en œuvre adéquate. Les directions du MSP concernées par la gestion des fonds Gavi devront se conformer aux dispositions du manuel.</p> <p>Pour ce faire, le MSP, en lien avec les directions concernées, doit établir des procédures détaillées et simplifiées régissant</p>	Essentielle	<p>Le MSP est engagé dans le processus d'élaboration d'un manuel de procédure administratif, comptable et financier. Dès qu'il sera validé, ce manuel de procédure sera partagé avec l'ensemble des partenaires. Un consultant vient d'être recruté pour finaliser ce manuel.</p>	Directeur des Ressources	Mars 2024

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	l'utilisation des espèces, équipements, matériels et vaccins confiées aux entités décentralisées. Ce manuel devra être diffusé et l'ensemble des agents auquel il s'adresse devront être formés à son usage dans le cadre de supervisions d'appui et de conseil du niveau central.				
4.1.3	La fonction de surveillance de la gestion et de l'exécution des programmes soutenus par Gavi doit être rendue effective au niveau de l'Inspection Centrale du MSP et de l'IGF comme prévu dans les GMR. Dans ce but, les services doivent intégrer à leurs plans annuels budgétisés les risques liés aux activités des plans de travail annuels. Ces plans annuels devront comporter des missions spécifiques aux activités de vaccination (routine et campagnes) dans les régions couvertes par les subventions Gavi et devront être communiqués aux organes de gouvernance du programme et au Secrétariat de Gavi. Les rapports de mission de l'Inspection Centrale et de l'IGF couvrant les activités vaccinales devront être systématiquement partagés aux organes de gouvernance du programme et au Secrétariat de Gavi.	Essentielle	Le pays a commencé à organiser des missions de contrôle dirigées par l'équipe de l'Inspection Centrale du Ministère. Ces missions sont rendues systématiques dans les plans de travail du RSS ainsi que dans les plans de travail des Inspecteurs centraux. Le cabinet se chargera d'impliquer en plus l'IGF pour organiser des missions conjointes.	Cabinet du Ministre	Octobre 2023
4.1.4	Le MSP devra prendre les mesures nécessaires pour : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les recommandations en réponse aux faiblesses identifiées par l'audit organisationnel réalisé en 2021 ; - Relancer le développement et la finalisation du plan stratégiques des ressources humaine afin d'impulser une dynamique de renforcement de capacité axe sur les besoins a court, moyen et long terme du ministère et des programmes prioritaires ; - Mettre en place les fiches de postes pour l'ensemble du personnel des directions concernées par la gestion et la mise en œuvre des subventions Gavi ; - Evaluer l'impact sur les besoins en ressources humaines de la réponse à l'épidémie de COVID-19 ; - Proposer des mesures permettant d'endiguer ou de minimiser les départs d'agents vers les ONGs ; - Effectuer une révision des barèmes des émoluments (salaires, per diem, frais de missions) applicables aux niveaux central et décentralisés ; - Mettre à jour la cartographie de la répartition des personnels en milieu urbain et rural, tout en poursuivant la réflexion sur l'incitation d'installation des médecins en milieu rural. 	Essentielle	Une mission d'appui au renforcement du management de la DPV est en cours pour répondre aux faiblesses identifiées par l'audit organisationnel : révision de l'organigramme de la DPV avec description des profils de poste, établissement des fiches de postes, évaluation des gaps de compétences. Mais la modification d'un organigramme ne dépend pas que du Ministère de la Santé. De manière plus globale, le ministère a procédé à un audit organisationnel dont le rapport a été consolidé en juillet 2023, qui est l'une des étapes précurseur pour proposer un nouvel organigramme. Un travail d'harmonisation des salaires des contractuels est en cours. Les récents contractuels recrutés sur le financement de Gavi ont eu un salaire revu par rapport	Cabinet du Ministre	Mars 2024

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
				Cabinet du Ministre/Direction des Ressources	Mars 2024
4.2	Gestion comptable et financière				
4.2.1	MSP devra prendre les mesures nécessaires pour : <ul style="list-style-type: none"> - Tenir des comptes généraux et préparer des états financiers annuels selon les normes internationales afin d'assurer la conformité des rapports d'information financière ; - Evaluer le besoin et la faisabilité de la mise en place d'un logiciel comptable pour faciliter la saisie et le traitement des informations financières, et améliorer la sécurité des enregistrements des opérations comptables et financières ; - Mettre en œuvre les recommandations issues des audits relatives à la gestion comptable et plus généralement à l'amélioration du cadre de contrôle interne. 	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> - Ces aspects sont pris en compte dans la prochaine soumission FPP : logiciel TOMPRO identifié, aspect formation et déploiement planifié et budgétisé dans le FPP. - Les plans de suivi des recommandations des audits sont élaborés et mis en œuvre. 	Cabinet du Ministre	Décembre 2024
4.2.2	Le MSP doit mettre en place un système d'archivage et de conservation des informations et documents, au sein des directions concernées, et le documenter de manière exhaustive dans le manuel des procédures comptables et financières.	Importante	<p>Le système d'archivage des versions dures est en place et utilisé</p> <p>Mais l'option d'archivage électronique est en cours de réflexion.</p>	DPV	Réalisé
4.2.3	Le MSP doit mettre en place une procédure de tenue de balances âgées des fonds avancés permettant d'effectuer un suivi au jour le jour du statut, de l'ancienneté et des délais d'apurement de chacune des avances. Cette procédure doit définir les délais acceptables pour la justification des dépenses et doit comprendre les mécanismes de relance et d'actions conséquentes en cas de dépassement de ces délais. Par ailleurs, le MSP doit prendre d'urgence des mesures en vue de la régularisation des avances en souffrance.	Essentielle	Cet aspect sera pris en compte dans la mise en œuvre du manuel de procédures	Directeur des Ressources	Mars 2024
4.2.4	Le MSP, en lien avec les directions concernées, devra prendre les mesures afin de : <ul style="list-style-type: none"> - Unifier les comptes pour obtenir un seul compte dédié exclusivement aux financements Gavi, selon le principe d'un compte par bailleur ; - Procéder sur une base régulière à l'analyse du niveau des frais bancaires supportés par le programme ; - Effectuer des rapprochements bancaires de manière 	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> - Le MSP a déjà amorcé le processus d'unification de comptes pour tous les projets et programmes de santé gérés par le Département. - Le rapprochement bancaire se fera de manière systématique périodique 	<p>Direction des Ressources</p> <p>DREP</p>	Juin 2024

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	<p>périodique (a minima mensuellement), revus et validés, et prendre les actions pour régulariser les écarts dans des délais acceptables ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les mouvements de fonds en espèces en ayant recours, notamment, aux solutions « mobile money ». 		<ul style="list-style-type: none"> - Les montants qui doivent être transférés aux structures déconcentrées du MSP (et qui sont objets à des transferts en cash) dépassent souvent la capacité de paiement des agences de mobile money à l'intérieur du pays. 		
4.2.5	<p>Le MSP devra mettre en place des procédures de suivi budgétaire pour chaque subvention et déployer les outils nécessaires à leur exécution. Afin de garantir une indépendance entre les différentes responsabilités, il conviendra de séparer les rôles dédiés à la gestion financière de ceux consacrés à la gestion programmatique.</p>	Essentielle	<p>Le MSP est dans un processus de la mise en place d'une unité fiduciaire afin d'assurer le suivi. Un arrêté mettant en place l'unité fiduciaire co-signée par les Ministres de la Santé et des Finances a été pris. Ce qui marque le point de départ de la mise en place de cette unité. Un groupe de travail technique est mis en place pour réfléchir sur la fonctionnalité de cette unité fiduciaire.</p>	Direction des Ressources	Janvier 2024
4.2.6	<p>Le MSP, avec l'appui du PEV, doit prendre les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répertorier au registre des immobilisations l'ensemble des actifs du programme ; - Réaliser un inventaire physique des immobilisations et équipement chaque année pour pouvoir rapprocher avec le registre des immobilisations et tirer les conclusions sur les besoins éventuels ; - Étiqueter avec une référence unique et le logo de Gavi tous les actifs matériels achetés sur fonds Gavi. Mettre en place des carnets de bord pour tous les matériels roulants. - Souscrire une assurance tout risque et une assurance de responsabilité civile générale pour l'ensemble des biens acquis à travers le programme ou prévoir une ligne budgétaire de fonds nationaux en provision de pertes ou dégradation des actifs immobilisés au programme ; - Mettre en place une cartographie de tous les matériels de la subvention et en faire effectuer la revue périodiquement par un organe indépendant à leur gestion. 	Importante	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des immobilisations : le service de la logistique de la DPV se chargera de mettre en place un registre des immobilisations et équipements ; - Inventaire de 2022 réalisé. Ça sera une base pour les inventaires prochains ; - Non Applicable : Le coût des assurances tout risque est très élevé et n'est pas pris en compte sur cette subvention. En plus, les compagnies d'assurance de la place offrent l'assurance tout risque que pour du matériels et équipements neufs. Considération à prendre sur la prochaine subvention. 	<p>Chef de service de la Logistique DPV ;</p> <p>Chef de service de la Logistique DPV ;</p> <p>Chef de service de la Logistique DPV ;</p> <p>Chef de service de la Logistique DPV</p>	Mars 2024

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
			- Une cartographie de tous les matériels de la subvention (sera élaborée) et bénéficiera d'une revue périodique		
4.2.7	Le MSP, en lien avec la DREP, devra compléter le manuel des procédures et notamment la fiche d'analyse des paiements par la mise en place de mécanismes permettant un contrôle systématique de la qualité de justification des dépenses effectuées tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. À cet effet, les activités de contrôle des dépenses à engager par les personnels compétents concernés devront être formalisées dans leurs fiches de postes comme dans le manuel de procédures.	Essentielle	Le processus d'élaboration du manuel de procédures administratif, comptable et financier du MSP est en cours. Ces aspects y seront intégrés. Un consultant est recruté pour finaliser ce manuel de procédure.	Directeur des Ressources	Mars 2024
4.3	Gestion des achats				
4.3.1	Le MSP doit prendre toutes les mesures requises pour : - Mettre en place les procédures conformes à la législation en vigueur relative aux marchés publics ; Vérifier de manière continue ou périodique le respect de ces procédures et lois à travers des contrôles documentés, et faire état de tout écart constaté au bureau pays de Gavi.	Importante	Le MSP s'engage à associer les responsables de passation de marchés dudit ministère selon les textes en vigueur. Le MSP s'engage à réaliser des contrôles périodiques des financements octroyés avec l'appui des services de l'Inspection Centrale	DREP Directeur des ressources	Juin 2024
4.4	Gestion des vaccins				
4.4.1	La DPV, en lien avec son service logistique, devra mettre en place : - Un Manuel de Procédures Opératoires Normalisés pour la gestion des vaccins ; - Un document de stratégies prévues pour l'utilisation des vaccins arrivant prochainement à péremption ; - Un document stratégique sur la gestion des déchets. De plus, la DPV devra : - Procéder à une revue des fichiers SMT et corriger les incohérences notées de manière documentée ; - Réaliser les inventaires des stocks de vaccins tous les trimestres et établir la documentation des résultats et des ajustements qui s'ensuivent. La DPV devra également renforcer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la GEV en le rendant systématique tous les trimestres et en procédant à des vérifications ponctuelles.	Importante	- Un atelier de révision des PON est planifié avant la fin de l'année 2023. Les TDR et le budget développé et soumis à l'UNICEF - La DPV a mis en place des réunions régulières mensuelles pour valider les résultats d'inventaire des vaccins et l'analyse du SMT - La DPV produira trimestriellement un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'amélioration de la GEV - L'inventaire des vaccins est régulièrement fait - La DPV a planifiée l'introduction du eSMT	DPV	Juin 2024

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
			- La formation du eSMT pour le niveau est planifiée pour le mois d'octobre 2023		
4.4.2	<p>La DPV, en lien avec son service logistique, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser l'impact de la réponse à l'épidémie de COVID-19 sur la chaîne du froid ; - Poursuivre le renforcement des capacités de la chaîne du froid au niveau central et au niveau régional ; - Mettre en état de marche les alarmes de suivi des températures des chambres froides du dépôts central des vaccins et conserver les fiches de suivi des températures des chambres froides ; - Renforcer la capacité de stockage des intrants secs au niveau central ; - Généraliser l'utilisation des fridge tags, en particulier lors des transports de vaccins vers les districts en véhicules non réfrigérés. 	Essentielle	<p>La DPV poursuit son action de renforcement de la capacité de la chaîne du froid et de la capacité de stockage des intrants secs avec l'appui de ses partenaires.</p> <p>La GEV.a été réalisée le rapport disponible et le plan d'amélioration élaboré et disponible.</p> <p>Les recommandations de la mission de haut niveau CovDP sur le renforcement de système logistique PEV sont en cours de mise en œuvre.</p> <p>Les autres aspects seront pris en compte dans le POA du PEV.</p> <p>Soumission CCEOP2 à Gavi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition installation de réfrigérateurs solaires et des matériels de monitoring de températures à travers le projet SENI 	DPV	Juin 2024
4.4.3	<p>La DPV, en lien avec son service logistique, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de maintenance (préventive et curative) de l'ensemble de la chaîne du froid, aussi bien au niveau central que périphérique ; - Finaliser le contrat de maintenance préventive et curative de la chaîne du froid, et prévoir les mécanismes de renouvellement pour anticiper toute rupture éventuelle dans la maintenance des équipements ; - Mettre en place une assurance pour les vaccins et les équipements du programme, ou à défaut, provisionner les fonds pour le remplacement de vaccins ou équipements sur une ligne budgétaire ; - Veiller à la réalisation du contrôle annuel des extincteurs au niveau du dépôt central des vaccins et améliorer l'accessibilité, la visibilité et la répartition des extincteurs dans le dépôt central des vaccins. 	Importante	<p>Ces points seront considérés dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SNV et des POA du PEV</p> <p>La GEV a été réalisée et le rapport est disponible</p> <p>La DPV a élaboré un plan de maintenance et les ressources doivent être mobilisées pour la mise en œuvre de ce plan</p>	DPV	Mars 2024
4.5	Suivi et évaluation				

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
4.5.1	<p>Le MSP, notamment la DREP/SNIS, en lien avec les autres directions techniques concernées, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir les données de dénombrement des populations dans les districts sanitaires prioritaires (à fort mouvement de population) et élaborer une cartographie précise des aires de santé et des populations couvertes ; - Mettre en place une triangulation des données, à tous les niveaux, afin de contrôler la cohérence et la qualité des données sanitaires ; - Elaborer des canevas pour la remontée des données relatives à la vaccination réalisée hors du secteur public ; - Poursuivre la mise en œuvre des actions recommandées par la revue effectuée par AEDES en 2019 dans les meilleurs délais. 	Importante	<p>Le pays est en cours de finalisation de son RGPH. Les résultats seront probablement rendus officiels en 2023. Le recensement dépend du Ministère de Plan et du Budget.</p> <p>Un recensement général de la population (RGPH4) a été exécuté à 75% en 2022 et les résultats ont été mis à disposition par ICASEES. Les 25% du recensement sont en cours d'exécution.</p> <p>Les outils de collectes de données ont été révisés et déployés dans les formations sanitaires publiques, privées et confessionnelles à l'échelle nationale. Depuis le début du second semestre 2023, le DHIS2 couvre l'ensemble des 35 districts sanitaires permettra une meilleure vue sur les données des structures qui vaccinent au niveau périphérique.</p> <p>AEDES continue l'assistance au ministère dans la mise en œuvre de la feuille de route de revitalisation du SNIS, y compris les recommandations des missions antérieures.</p>	<p>Ministère du Plan et du Budget</p> <p>DREP</p> <p>Direction de suivi-Evaluation des projets et Programmes de Santé (DSEPPS)</p>	Mars 2024
4.5.2	<p>Le MSP, en lien avec les directions concernées, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'effort d'intégration du cadre de performance au SNIS afin d'éviter la coexistence de systèmes à vocations similaires ; - Etablir et communiquer à Gavi les rapports de performance programmatique et financière de programmes ; - S'assurer de la réalisation des évaluations finales avant de programmer le développement du RSS3. Notamment, réaliser l'évaluation externe finale du RSS2 ; - Former le personnel de santé dans l'analyse des données du PEV pour prise de décision et mise en œuvre d'actions correctives ; - Effectuer un suivi documenté de la mise en œuvre des recommandations des évaluations conjointes. 	Importante	<p>Un nouveau plan d'amélioration du SNIS est en projet d'élaboration. L'existant étant caduc. Cet aspect d'intégration de performance sera pris en compte et des actions seront proposées.</p> <p>La formation des personnels de santé dans l'analyse des données du PEV pour la prise de décision et la mise en œuvre d'actions correctives est prise en compte dans le plan d'amélioration</p>	DPV	Juin 2024

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
			<p>des données qui sera actualisé et mis en œuvre.</p> <p>Le suivi financier étant fait à majeure partie par Unicef, le pays s'engage à travailler avec Unicef afin de communiquer périodiquement les rapports programmatiques et financiers à Gavi.</p>	DPV	<p>Juin 2024</p> <p>Juin 2024</p>
4.5.3	<p>Le MSP, en lien avec les directions concernées, devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un système intégré de suivi-évaluation des programmes, projets et plans mis en œuvre dans le secteur de la santé en RCA. Ceci comprendra, notamment, l'élaboration d'un manuel de procédures de suivi-évaluation uniformisé par niveau et précisant les pratiques de supervision et la tenue d'un plan annuel de supervisions ; - Renforcer les capacités des acteurs clés et les supervisions des activités programmatiques selon le plan annuel aux différents niveaux ; <p>Assurer la remontée des informations des supervisions au niveau central pour analyse et prise de décisions.</p>	Importante	Action en cours. Avec l'appui de Gavi, AEDES a mis à disposition du pays une assistance technique qui a développé avec le pays une feuille de route pour le développement d'un système intégré de suivi-évaluation qui est en cours de mise en œuvre.	DPV	Juin 2024